

## COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2019

	Collège public	Collège privé
<b>Présents</b>  <b>VOTANTS</b> ⇒ 6 publics ⇒ 5 privés	DRAY Daniel DUMOULIN François FLAMANT Bernard GILLOT André GORSE-CAILLOU Isabelle LECOEUR Hervé	BAUBE Dominique BLANCHARD Pierre DELEMOTTE Jacques OCANA Annie TAUZIÈDE Christian
<b>Présents NON VOTANTS</b>	MENERAT Patrice	LECLERCQ Serge
<b>Excusés</b>	DE MOUSTIER Philibert DESHAYES François VERMEULEN Bruno	CHÉRON Yves CLÉMENT Martine DELACOMMUNE DE GRAVE Constance DESHAYES Thierry ENJOLRAS Philippe

Assistaient également : ALLARD Marie (Région Hauts-de-France), IUNCKER Laëticia (Gestionnaire LEADER), KLINGELSCHMIDT Florian (Animateur LEADER).

- M. GILLOT, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), introduit la réunion. Il précise qu'à l'ordre du jour était prévue la programmation d'un dossier suivie de deux auditions de porteurs de projets mais qu'en raison du nombre insuffisant de votants dans la salle pour le double quorum, la réunion démarrera par les auditions.

### **1 – Avis préalable sur un projet** (voir fiche de présentation en annexe II et dossier de présentation en annexe III)

<b>Intitulé du projet :</b>	Parcours du souvenir autour des conséquences de la seconde guerre mondiale
<b>Porteurs :</b>	Commune de Saint-Maximin
<b>Localisation :</b>	Saint-Maximin
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- Accueil des 4 orateurs :
  - Jean-Michel ROBERT, adjoint au Maire ;
  - Pascale WIESNER, Directrice générale des services (DGS) ;
  - Mickaël POINTEAU, Directeur des Services Techniques (DST) ;
  - M. GRANDIN, de l'association du Musée des Bombardements de Saint-Maximin.
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet** (voir diaporama en annexe IV)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Etude de faisabilité	6 768,00 €	- Subventions publiques :	
Remontage du baraquement (travaux + scénographie)	281 235,84 €	Région Hauts-de-France (20 %)	91 047,06 €
Maison Mandela (accessibilité, espace pédagogique, mobilier et matériel vidéo)	71 600,00 €	Département de l'Oise (25 %)	113 808,82 €
Musée des bombardements (accessibilité, réaménagement de l'accueil, mobilier et matériel vidéo)	74 831,45 €	<b>LEADER (22 %)</b>	100 000,00 €
Création de 3 films	13 600,00 €	- Autofinancement (33%)	150 379,41 €
Signalétique extérieure	7 200,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>

- M. ROBERT remercie le Comité de lui permettre de présenter le projet et il en cite les éléments clefs :

  - Le baraquement est un symbole fort en termes historique et culturel, puisqu'il était un lieu solidaire d'accueil des familles en difficulté suite aux bombardements ayant détruit 95% de la commune de Saint-Maximin ;
  - Le projet de reconstitution est né de la collaboration entre la commune de Verneuil-en-Halatte et celle de Saint-Maximin, cette première ayant cédé le baraquement pour un euro symbolique – le démontage et le transport jusqu'à l'emplacement de l'ancienne cité de baraquements sur Saint-Maximin restant à la charge de cette seconde ;
  - Un accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France a déjà été obtenu ;
  - Un groupe de travail a été mis en place pour favoriser la synergie entre les 3 associations impliquées, à savoir :
    - ⇒ la Maison de la Pierre (désormais intégrée à l'office de tourisme Creil Sud Oise) ;
    - ⇒ le Musée des Bombardements ;
    - ⇒ Histoires de Vies, qui recense des témoignages d'habitants et documents d'époque ;
  - Le projet a été construit par la commune, avec l'aide de l'architecte M. LUSSO et d'un comité rassemblant les partenaires du projet (auquel le PNR a été associé).
  - Il s'agit d'un projet unique dans l'Oise et dans la Région Hauts-de-France, valorisant et préservant un patrimoine voué à disparaître, donnant ainsi accès à tous au devoir de mémoire. La population est d'ailleurs fortement associée car sollicitée pour des témoignages mais aussi pour des dons d'objets de l'époque.
  - Le parcours du souvenir sera une offre touristique et culturelle associant les lieux déjà existants sur le territoire (Maison de la Pierre et Musée des Bombardements) et un nouveau lieu : le baraquement souvenir. Un pass multi-sites est prévu dans ce cadre.
- M. POINTEAU image la vie dans les cités de baraquement à l'époque et expose les agencements prévus dans le baraquement reconstitué, ainsi que dans la Maison Mandela, située à proximité immédiate, qui fera office de pré-accueil. Celle-ci permettra notamment d'accueillir les groupes dans de bonnes conditions, car le baraquement lui-même sera limité en capacité d'accueil.
- M. GRANDIN présente le Musée des Bombardements. Ouvert en 2016, celui-ci a accueilli environ 500 visiteurs en 2018 et environ 650 en 2019. Il précise que l'affichage est fait autant que possible en français et anglais.

⇒ **Questions-réponses :**

Thème	Par	Objet	Réponse du porteur de projet
Agencement	M. BLANCHARD	Surface du baraquement	120m <sup>2</sup>
	Mme BAUBE	Pourquoi une reconstitution partielle ?	Quantité d'éléments récupérés en bon état insuffisante pour reconstituer la totalité du baraquement <i>(NB : les baraquements contenaient généralement 2 logements – avec la reconstitution, l'équivalent d'un logement sera visible)</i>
	M. GILLOT	Doublon entre la zone d'accueil dans le baraquement et celle de la Maison Mandela	Les scolaires pourront ainsi être répartis en 2 groupes. De plus, il n'est pas possible d'installer des toilettes dans le baraquement.

<b>Accueil du public</b>	<i>M. BLANCHARD</i>	- Public ciblé et type de visite  - Distance entre les différents sites du parcours  - Périodes d'ouverture	- Visites pour les individuels et les groupes, libres ou guidées  - Environ 500 m entre chaque site ( <i>Maison de la Pierre, Musée des Bombardements et futur baraquement</i> )  - Hors vacances scolaires, ouverture les mercredis, samedis, dimanches et sur demande / élargissement des périodes d'ouverture durant les vacances scolaires
	<i>M. KLINGELSMIDT, pour le comité technique</i>	- Tarification des visites  - Moyens humains pour l'accueil des groupes	- Prix du billet non fixé, sera en cohérence avec ceux des autres sites ( <i>4€ pour le Musée des Bombardements / 6€ pour la Maison de la Pierre</i> )  - 1 emploi permanent + des recrutements saisonniers, recours aux services culturels de la commune, à la Maison de la Pierre et aux ressources du Musée des Bombardements ( <i>bénévoles + services civiques</i> )
<b>Supports pédagogiques</b>	<i>Mme OCANA</i>	Expositions temporaires dans les zones d'accueil	Expositions temporaires et permanentes prévues, en partenariat avec les archives départementales
	<i>Mme ALLARD</i>	Thématiques pour les supports vidéo	- Film principal de 15 min avec des témoignages. - 2 autres vidéos de 3 min chacune, l'une sur les bombardements, l'autre sur les carrières souterraines
	<i>M. FLAMANT</i>	Sous-titrage des vidéos	Oui
<b>Partenariats</b>	<i>M. TAUZIÈDE</i>	Lien prévu avec la base de V1	Non, car la base, située sur Saint-Leu-d'Esserent, est murée et non accessible au public
	<i>M. FLAMANT</i>	Mise en réseau	Oui, déjà établi avec la Bretagne et recherche d'autres pistes prévue
<b>Coûts</b>	<i>M. LECLERCQ</i>	Coût d'aménagement du baraquement très élevé	Reconstitution du baraquement nécessitant l'intervention d'un architecte, la réalisation d'une dalle béton et d'une structure métallique pour porter et solidifier les éléments récupérés
	<i>M. GILLOT</i>	Prix au m <sup>2</sup> = environ 3 000€	Meilleurs tarifs espérés grâce à l'appel d'offre qui sera lancé  Estimation faite en tenant déjà compte de la participation du chantier d'insertion "Atelier Pierre d'Angle"
	<i>Mme ALLARD</i>	- Coût du chantier d'insertion inclus dans les 350K€  - Autres financements publics sollicités ou obtenus	- Oui  - Demandes de subventions déposées simultanément à LEADER, auprès de la Région Hauts-de-France et du Département de l'Oise, pas encore de réponse

- M. KLINGELSMIDT précise que les remarques et recommandations du comité technique consulté en amont (*voir diapos 8 et 9 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I*) ayant été nombreuses, elles seront transmises ultérieurement en intégralité à la commune de Saint-Maximin pour étude et prise en considération dans l'évolution du projet.

Il indique en outre que le PNR pourrait accompagner la commune sur la conception scénographique, soit sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (+ un possible financement) pour faire réaliser une prestation externe, soit par la mise à disposition et l'encadrement d'un stagiaire.

*[Les 4 orateurs de la commune de Saint-Maximin quittent la salle]*

- Un débat s'engage sur la cohérence globale du projet. Il est rappelé que la Maison de la Pierre a un lien avec le baraquement puisque les galeries abritaient les familles en attendant la construction des baraquements. La Maison Mandela est quant à elle l'unique maison non détruite sur la zone concernée et son utilisation est indispensable pour l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

[Mme GORSE-CAILLOU rejoint la salle]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe V)

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
<b>Généraux</b> = 10,5/16  <b>Bonus pour porteur de projet privé</b> = 0/2	❶	Fiche-action 1 = Patrimoine
	❷	- Fréquentation de la Maison de la Pierre (20 000 visiteurs annuels) = laisse espérer une portée large du projet - Projet à destination des locaux mais aussi, plus largement, des touristes de par l'offre complémentaire qu'il crée - Disproportion entre le nombre de visiteurs attendus et le coût du projet très élevé malgré le recours à un chantier d'insertion - Cession du baraquement pour l'euro symbolique relevant de la sauvegarde d'un patrimoine historique
	❸	- Peu d'impact environnemental, plutôt paysager mais accord de principe de l'ABF obtenu - Pas de valorisation auprès du public pour la prise en compte de l'environnement - Questions relatives aux consommations énergétiques (isolation, chauffage, etc) restées sans réponses
	❹	- Nombreux sites liés à la mémoire de la guerre dans la Région mais rares reconstitutions, 1 seul site identifié comme comparable dans l'Aisne à Blérancourt (reconstitution d'un baraquement de l'après 1 <sup>ère</sup> Guerre Mondiale, comprenant une bibliothèque, un dispensaire et un magasin => période et contenu différents)
	❺	- Véritable complémentarité avec la Maison de la Pierre
	❻	- Pas de partenariat avec la Direction de l'Office de Tourisme ni avec la commune de Saint-Leu-d'Esserent - Bénéficie à des publics très variés (habitants, scolaires, touristes, etc.)
	❼	- Coût très élevé - Projection du nombre de visiteurs à 10 000 par an trop optimiste ⇒ Selon les recommandations de Oise Tourisme, 2 000 visiteurs annuels semble plus raisonnable dans un premier temps - Absence d'informations relatives à la scénographie prévue ne permettant pas d'évaluer l'intégralité de la qualité technique du projet - Le dimensionnement des espaces et les moyens humains alloués semblent adaptés aux ambitions du projet (notamment l'accueil de groupes)
<b>Spécifiques</b> = total sur 8 en raison du critère (E) non applicable = 6,5/8	(A)	- Intérêt fort relatif à la mémoire de la 2 <sup>nd</sup> e Guerre Mondiale
	(B)	- Ouverture prévue adaptée à ce type de musée
	(C)	- Absence de visibilité sur la scénographie et le budget qui y sera réservé, ne permettant pas de juger la qualité des futurs supports
	(D)	- Commune très présente sur le web et les réseaux sociaux - Le Comité suppose que les outils de communication de la Maison de la Pierre et du Musée des bombardements seront transposés au projet de baraquement
	(E)	- Critère non applicable donc exclu de la notation

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de 17/24, qui, rapportée sur 26, représente une note finale de **18,5/26**.
- Avec ce score, un **avis préalable favorable** est donné pour le projet. Néanmoins, si la notation n'est pas révisée lors de la programmation, **la subvention sera réduite à 75 % du montant maximum applicable** (soit 75 000 € au regard du plan de financement actuel).
- Par ailleurs, le Comité :
  - juge le coût du projet élevé au regard des retombées attendues ;
  - recommande au porteur de formaliser un véritable projet scénographique cohérent pour le baraquement et le Musée des Bombardements, en recourant à une expertise externe tant pour aider au choix des contenus que pour produire des supports qualitatifs (en s'inspirant éventuellement d'autres lieux de mémoire) ;

- demande au porteur de mieux expliciter la complémentarité des espaces (notamment espaces d'accueil et de projection) entre le baraquement, la Maison Nelson Mandela et le Musée des Bombardements afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de redondance inutile ;
- recommande au porteur d'associer étroitement l'Office de tourisme Creil Sud Oise à la conception du projet. D'autres partenaires (Oise Tourisme, PNR, ACSO, commune et association Héritage Lupovicien de Saint-Leu-d'Esserent...) pourraient également apporter une contribution intéressante.

## 2 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe VI)

<b>Intitulé du projet :</b>	Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire
<b>Porteurs :</b>	Association La Ferme du Quartier
<b>Localisation :</b>	Coye-la-Forêt
<b>Fiche-action :</b>	5. Favoriser les circuits courts agricoles

- Accueil de l'orateur : Gabriel BEDOY, Directeur technique de l'Association La Ferme du Quartier.
- Rappel de la durée d'audition : 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

### ⇒ **Présentation du projet** (voir diaporama en annexe VII)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement (matériaux, végétaux, adduction d'eau et location d'engins)	5 931 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Panneaux solaires et batterie	2 297 €	Région Hauts-de-France (29 %)	8 413,04 €
Matériel de maraîchage et de pêche	3 900 €	<b>LEADER (41 %)</b>	<b>12 081,56 €</b>
Equipements scientifiques pour le suivi agronomique de l'eau et du sol	7 400 €	<i>- Fonds privés (30 %)</i>	
Dépenses de communication et réception	5 000 €	Fondations privées	3 000,00 €
Prestations diverses et formation	4 750 €	Autofinancement	5 783,40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>29 278 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>29 278,00 €</b>

Dépenses inéligibles à LEADER : 2 emplois à temps plein (chef de projet + doctorant) sur 3 ans

- M. BEDOY expose les grands principes du système "Aquaviva", reposant sur la création d'un écosystème avec pour base le plancton, nourrissant des poissons blancs, qui alimenteront des poissons carnassiers, eux-mêmes producteurs de fertilisants pour maraîchage et végétaux utiles. L'objectif majeur étant l'optimisation des capacités de production des espaces agricoles, en tenant compte des risques climatiques et économiques recensés, pour répondre :
  - d'une part à la nécessité d'une meilleure gestion écologique, pour atténuer les effets de canicule et des forts épisodes pluvieux ;
  - d'autre part, à une demande des restaurateurs du territoire pour des poissons et maraîchages de qualité en circuit court.
 M. BEDOY précise qu'il s'agit d'un projet pilote, faisant appel à de nombreux partenaires, tant scientifiques, que de développement économique (ESSEC notamment) et avec une dimension pédagogique (enseignement auprès des écoles).

### ⇒ **Questions-réponses :**

Thème	Par	Objet	Réponse du porteur de projet
Mise en place du projet	M. GILLOT	"Page blanche" comme départ du projet	Concept inventé sans considérer l'existant du milieu agricole, projet basé sur l'importance nouvelle donnée aux enjeux écologiques
	Mme BAUBE	- Déjà installé - Nombre de personnes portant le projet - Renfort en moyens humains	- Oui, avenue du bois Brandin à Coye-la-Forêt - Seul salarié à porter le projet, association avec environ 30 adhérents - Renforts envisagés, sachant que l'association a déjà eu à une époque 2 salariés

<b>Mise en place du projet</b>	Mme OCANA	Absence de formation agricole de M. BEDOY mais connaissances techniques ressenties dans la présentation	- Auparavant négociateur sur le Plan Climat et les projets de loi sur la transition énergétique - Formation AgroParisTech
	M. DRAY	- Stade d'expérimentation ou résultats visibles - Financements sollicités pour la parcelle de 300 m <sup>2</sup> ou pour l'extension	- Expérimentation faite sur 300m <sup>2</sup> , extension sur 5 000 m <sup>2</sup> envisagée - Pour la parcelle de 300 m <sup>2</sup>
	M. FLAMANT	Association propriétaire du lieu de l'expérimentation	Non, mais bail existant pour l'utilisation du lieu, sur lequel sera prochainement mis en place une Obligation Réelle Environnementale (ORE)
	M. TAUZIÈDE	Délai pour être opérationnel et obtenir un rendement maximum	5 ans environ pour être opérationnel Rendement théorique croissant sur 30 ans
<b>Partenariats</b>	Mme OCANA	Liens avec l'association Coye en Transition	Oui
	M. DUMOULIN	Rôle du CEEBIOS	Accompagnement au début du projet, pas de participation complémentaire depuis
	M. TAUZIÈDE	Filière bois	Pas de partenaire car projet vraiment axé sur le milieu aquatique et l'innovation
<b>Fonctionnement de l'écosystème</b>	M. TAUZIÈDE	Production de légumes et poissons insuffisante pour bâtir une alimentation auto-suffisante	Intégration d'un poulailler envisageable pour une source de protéine complémentaire – à étudier selon les avancées de l'expérimentation
	M. DUMOULIN	- Sortie de matière organique de l'écosystème non compensée par des apports en azote et phosphore  - Production importante au m <sup>2</sup> nécessitant une très grande consommation des autres ressources - Apport en feuilles mortes évoqué, qui risque de créer une tourbière - Utilisation plus productive des poissons blancs	- Système de refuges sans prédateurs prévu pour chaque espèce - Biomasse très faible nécessaire pour le plancton en raison du taux de renouvellement énorme, faisant donc exception à la règle du facteur 10 à chaque échelon ( <i>10 fois plus de ressources nécessaires à l'échelon inférieur pour alimenter l'échelon supérieur</i> ) - Optimisation du cycle du phosphore  - Production de protéines en kg/ha/an estimé à 106kg pour un étang contre 125kg pour un poulailler - Oui, apport à proportionner à la taille des bassins. - Vente pour friture envisagée, selon rendement
	M. DELEMOTTE	Estimation chiffrée de la production	A ce jour impossible

- M. GILLOT précise à M. BEDOY qu'au vu de la technicité du projet, une visite sur place reste le meilleur moyen d'en comprendre les enjeux. M. BEDOY confirme qu'il accueillera volontiers, sur demande, les membres du Comité.

[M. BEDOY quitte la salle]

#### ⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe VIII)

- M. KLINGELSMIDT revient sur le plan de financement qui a, sur le diaporama (voir diapo 10 – en annexe I), été modifié par rapport au dossier de séance, à la suite d'échanges avec la Région Hauts-de-France, qui intervient au titre du dispositif de l'innovation sociale, à la fois sur les investissements matériels mais aussi sur les emplois, à hauteur de 40 000€ (le montant de la subvention régionale est donc proratisé).

(Fiche de présentation en annexe VI actualisée au niveau du plan de financement, conformément au diaporama en annexe I)

- M. KLINGELSMIDT récapitule également les remarques formulées par le comité technique en amont (voir diapo 11 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I).

- Remplissage de la grille de sélection et échanges relatifs aux critères :

Critères	N°	Remarques
<b>Généraux</b> = 15/16  <b>Bonus pour porteur de projet privé</b> = 2/2	❶	- Fiche-action 5 = Circuits courts agricoles - Débat sur la légitimité d'octroyer un financement LEADER pour une expérimentation scientifique ⇒ conclusion = l'innovation est un concept clé de LEADER, le soutien aux projets pilotes est donc légitime, quand bien même les retombées économiques ne sont pas certaines. <i>[M. DRAY quitte la salle]</i>
	❷	- Réponse à une forte demande des restaurateurs pour l'approvisionnement en circuit court pour poissons et produits maraîchers, mais aussi à la nécessité d'agir au regard du contexte climatique global - Effet d'entraînement possible sur les jardins partagés du secteur - Maintien d'un emploi et création d'un second envisagée - Coûts raisonnables puisque les investissements matériels sont minimes au regard des coûts salariaux <i>(inéligibles à LEADER)</i>
	❸	- Fort impact positif sur l'environnement à long terme
	❹	- Expérimentation = de facto, offre inexistante à l'échelle régionale et procédés et méthodes originaux
	❺	- Rayonnement fort espéré au minimum à l'échelle du PNR
	❻	- Partenariats riches et démarches très intéressantes tant auprès des restaurateurs que des équipes pédagogiques des écoles scientifiques
	❼	- Qualité technique indiscutable, présentation scientifique et rigoureuse - Viabilité économique du projet inconnue à ce jour = c'est l'objet même de l'expérimentation
<b>Spécifiques</b> = 9/10  <b>Bonus</b> = 4/6	(A)	- Fonctionnement en circuit court constituant la base du projet, qui est, entre autres, une réponse aux demandes des restaurateurs locaux
	(B)	- Aucun intrant, modèle reproduisant un écosystème naturel
	(C)	- Vente directe prévue
	(D)	- Déjà présent sur internet avec une page dédiée à la première expérimentation d'Aquaponie (hors sol) Communication néanmoins à renforcer
	BONUS	- Développement d'une filière inexistante (4 points) = oui - Projet porté par un agriculteur (2 points) = non

#### ⇒ Note finale et observations générales :

- Le projet obtient une note de 24/26, qui avec les 6 points bonus, rapporte la note finale à **26/26**.
- Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité recommande au porteur de projet :
  - de développer la communication sur le projet, en veillant à produire différents supports adaptés à différents types de public (du néophyte au plus expert) ;
  - d'intégrer encore davantage la dimension économique aux travaux de recherche, en précisant les conditions pour la création d'une véritable exploitation agricole (rentabilité, localisation, portage, reproductibilité...)
- Il est également demandé au porteur de publier un rapport détaillé de l'expérimentation à l'issue de celle-ci.

### 3 – Programmation d'un dossier (voir fiche de présentation en annexe IX)

<b>Intitulé du projet :</b>	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
<b>Porteur :</b>	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
<b>Localisation :</b>	Territoire des CC de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement pour la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic d'attractivité	45 400 €	- Subventions publiques :	
Positionnement stratégique et univers graphique	17 975 €	Région Hauts-de-France (16 %)	21 726,88 €
Déclinaison de la stratégie en un programme d'actions chiffré	13 475 €	<b>LEADER (64 %)</b>	<b>86 907,52 €</b>
Création d'une marque territoriale	23 950 €	- Autofinancement (20 %) :	
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	34 993 €		27 158,60 €
<b>TOTAL ELIGIBLE :</b>	<b>135 793 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>135 793,00 €</b>

Rappel : le taux maximum d'aide publique prévu par la fiche-action 1 est de 80 % pour les projets d'investissement immatériel.

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes) / Montants estimatifs	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000 €
Chef de projet Marketing (18 mois)	80 000 €
Création nouvel office de tourisme (dont conseil juridique)	8 000 €
<b>ESTIMATION DU COÛT TOTAL DU PROJET :</b>	<b>245 793 €</b>

- Il est demandé aux membres du Comité ayant un intérêt au projet présenté de se retirer.  
[M. BLANCHARD, M. DUMOULIN, M. GILLOT et Mme GORSE-CAILLOU quittent provisoirement la salle]

⇒ **Evaluation du projet** (voir grille de sélection complétée en audition en annexe X)

- M. KLINGELSMIDT rappelle les grands axes du projet et l'avis favorable donné en audition. Il précise également que le service instructeur a conclu à la conformité réglementaire du dossier de demande d'aide.
- Les réponses du porteur de projet aux remarques du comité d'audition sont énoncées (voir diapo 5 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I) et il est convenu que la notation attribuée en audition peut être maintenue pour la programmation.
- M. MENERAT souligne le fait que le succès de la stratégie, telle que définie par l'étude, repose sur sa mise en œuvre par les 2 Offices de Tourisme impliqués. M. KLINGELSMIDT indique que la fusion des 2 Offices de Tourisme est désormais effective et qu'il n'y a donc plus qu'un seul acteur qui est en charge de l'application de la stratégie : "Chantilly Senlis Tourisme".

⇒ **Décision**

- M. KLINGELSMIDT procède à la vérification du quorum, par appel des votants. Les conditions du double quorum n'étant pas respectées (3 publics, 4 privés) et les délais de finalisation du projet ne permettant pas d'attendre la prochaine réunion du Comité de programmation, il est proposé de soumettre l'attribution de la subvention à une consultation écrite, comme le prévoit le règlement intérieur.
- Mme ALLARD rappelle que sans quorum, le Comité réunit ne peut prendre aucune décision et que seule la consultation écrite peut valider ou non l'attribution de l'aide.
- Rappel de la procédure pour la consultation écrite : l'ensemble des membres du Comité, titulaires et suppléants, recevront les documents. Les membres présents ce jour devront tout de même faire un retour écrit pour que leur vote soit pris en compte. En cas de réponse d'un titulaire et de son suppléant, seul l'avis du titulaire sera pris en compte. Les délais de réponse à la consultation écrite seront précisés lors de l'envoi des documents.

[M. BLANCHARD, M. DUMOULIN, M. GILLOT et Mme GORSE-CAILLOU reviennent en salle]

## 4 – Questions diverses

### ① Etat de consommation des enveloppes (voir diapo 13 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I)

M. KLINGELSCHMIDT détaille la nouvelle présentation proposée de l'état de consommation des enveloppes, qui permet de distinguer nettement le reste à consommer. Il explique en outre que la projection faite pour la situation au 10 décembre devra être réajustée, en raison de l'audition du projet de Saint-Maximin portant à 75 000€ maximum l'aide prévisionnelle à ce stade et de l'impossibilité de programmer la subvention pour la CCAC, faute de quorum (voir version actualisée en annexe XI). Il rappelle que les montants fléchés inscrits peuvent évoluer lorsqu'ils passent au stade de la programmation et que, de la même manière, les montants programmés sont susceptibles d'être modifiés lors de la demande de paiement, en fonction des factures fournies justifiant les dépenses réelles.

- Il apparaît très nettement que les enveloppes les moins consommées sont celles dédiées à :

- la Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte
- la Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles.

A contrario, la Fiche-action 1 relative à la valorisation du patrimoine est presque intégralement consommée, alors que de nouveaux projets continuent d'émerger.

Il est convenu que la question du transfert d'enveloppes entre fiche-action devra être étudiée prochainement et que la sélection des projets lors des auditions doit désormais en tenir compte.

- Mme ALLARD ajoute qu'au-delà des enveloppes, la sélection des projets en audition doit, avec l'avancée du programme 2014-2020, prendre en considération le planning prévisionnel de réalisation du porteur puisque, selon les dernières directives européennes :

- La fin des programmations est fixée à fin 2021 ;

- Les demandes de paiements devront être remontées à l'Autorité de Gestion (AG) au plus tard fin 2022, pour clôture des paiements par la Commission européenne fin 2023.

Tout projet non conforme à ces délais risquerait donc de mobiliser inutilement des fonds qui ne pourront ensuite jamais être payés.

### ② Accueil de la délégation Bulgare de Samokov (voir diapos 14 et 15 – Diaporama présenté lors du comité en annexe I)

- M. GILLOT et M. KLINGELSCHMIDT indiquent que le GAL du PNR Oise-Pays de France a été choisi par la délégation en raison des similitudes avec leur propre GAL, notamment en termes de proximité avec la capitale du pays. Ils retracent le programme effectué lors des 2 jours passés sur le territoire par la délégation Bulgare d'environ 10 personnes :

- 1 matinée d'échange sur les pratiques administratives et de gestion ;

- 1 après-midi et 1 matinée en visite sur les lieux des projets déjà réalisés (village troglodytique à Gouvieux, BOB E-BIKE et parcours de réalité virtuelle par l'Office de Tourisme à Chantilly, les Cabanes des Grands Chênes et l'exposition sur l'histoire du village à Raray).

- En conclusion, la délégation Bulgare a indiqué être impressionnée par le nombre et la qualité des projets déjà réalisés sur le PNR au vu de la date effective de démarrage du programme – leurs enveloppes étant bien plus conséquentes et leur territoire moins riche.
- M. GILLOT précise que le Comité a été chaleureusement invité à se rendre en Bulgarie. Un projet de coopération pourrait être étudié, une enveloppe de 40 000 € – à ce jour 100% non consommée – étant dédiée à cet axe.

### ③ Paiements de subventions effectifs

- M. KLINGELSCHMIDT annonce que le premier versement d'aide LEADER a été effectué pour le projet de BOB E-BIKE. En complément, les demandes de paiements pour le fonctionnement du programme LEADER (poste d'animateur) et le projet des Cabanes des Grands Chênes ont été liquidées par l'ASP, ce qui signifie que les paiements seront effectifs avant la fin de l'année 2019.

## **Clôture de réunion**

- M. GILLOT indique que le prochain comité se tiendra le lundi 10 février 2020 à 18h.
- Clôture de la réunion et partage du verre de l'amitié.

*Fait à Orry-la-Ville le 23 janvier 2020*

André GILLOT



Président du Comité de programmation  
Maire de Vineuil-Saint-Firmin

## **ANNEXES**

I – Diaporama présenté lors de la réunion

II – Fiche de présentation du projet « Parcours du souvenir seconde guerre mondiale » de Saint-Maximin

III – Dossier de présentation du projet « Parcours du souvenir seconde guerre mondiale » de Saint-Maximin

IV – Diaporama de présentation du projet « Parcours du souvenir seconde guerre mondiale » de Saint-Maximin

V – Grille de sélection complétée pour le projet « Parcours du souvenir seconde guerre mondiale » de Saint-Maximin

VI – Fiche de présentation du projet « Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire » de la Ferme du Quartier (*plan de financement actualisé*)

VII – Diaporama de présentation du projet « Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire » de la Ferme du Quartier

VIII – Grille de sélection complétée pour le projet « Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire » de la Ferme du Quartier

IX – Fiche de présentation du projet « Marketing de la Destination Sud Oise » de la CCAC

X – Grille de sélection complétée à l'audition pour le projet « Marketing de la Destination Sud Oise » de la CCAC

XI – Consommation des enveloppes (*version actualisée tenant compte des auditions et de la non programmation lors du comité du 10 décembre 2019*)

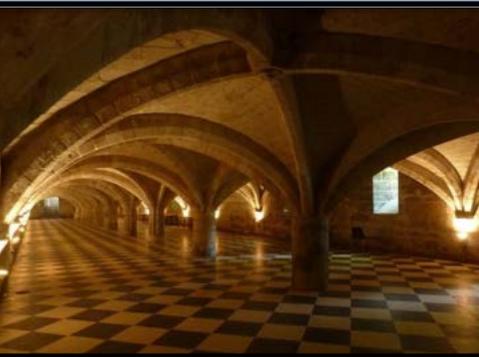
Contact : Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER

06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / [f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr)

Mardi 10 décembre 2019

# COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

## GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



# Sommaire

- **Programmation de dossiers :**
  - 1 – Communauté de communes de l’Aire Cantilienne
  
- **Audition des porteurs de projet :**
  - 2 – Commune de Saint-Maximin
  - 3 – Association La Ferme du Quartier
  
- **Questions diverses**

# PROGRAMMATION DE DOSSIERS



# I – Communauté de communes de l'Aire Cantilienne

<b>Intitulé du projet :</b>	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
<b>Porteurs de projet :</b>	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
<b>Localisation :</b>	Territoire des CC de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

## Plan de financement pour la demande d'aide :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic d'attractivité	45 400,00 €	- Subventions publiques :	
Positionnement stratégique et univers graphique	17 975 €	Région Hauts-de-France (16 %)	21 726,88 €
Déclinaison de la stratégie en un programme d'actions chiffré	13 475,00 €	<b>LEADER (64 %)</b>	<b>86 907,52 €</b>
Création d'une marque territoriale	23 950,00 €		
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	34 993,00 €	- Autofinancement (20 %) :	27 158,60 €
<b>TOTAL ELIGIBLE :</b>	<b>135 793,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>135 793,00 €</b>



# I – Communauté de communes de l'Aire Cantilienne

- Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :
  - Évaluation des retombées économiques avec des indicateurs pertinents :
    - ➡ Mise en place d'un observatoire
    - ➡ Indicateurs pas encore déterminés mais la récolte de la taxe de séjour donne déjà une vision de l'évolution des nuitées
  - Valorisation et préservation du patrimoine naturel :
    - ➡ Axe de la stratégie, avec le développement des mobilités douces
    - ➡ Place prépondérante du cadre naturel exceptionnel dans le positionnement choisi : « A proximité immédiate de Paris, Chantilly, Senlis et ses environs vous invitent – **dans un cadre serein, naturel et authentique** – à vivre (seul, en couple, famille, entre amis ou collègues) une étonnante expérience immersive en devenant, l'instant d'un jour ou quelques jours, acteur de l'Histoire de France. »
    - ➡ Nature valorisée et préservée afin de garantir la pérennité de la promesse aux clientèles

# AUDITION DES PORTEURS DE PROJETS

Pour avis préalable



## 2 – Commune de Saint-Maximin

<b>Intitulé du projet :</b>	Parcours du souvenir autour des conséquences de la seconde guerre mondiale
<b>Porteur de projet :</b>	Commune de Saint-Maximin
<b>Localisation :</b>	Saint-Maximin
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

### Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Etude de faisabilité	6 768,00 €	- Subventions publiques :	
Remontage du baraquement (travaux + scénographie)	281 235,84 €	Région Hauts-de-France (20 %)	91 047,06 €
Maison Mandela (accessibilité, espace pédagogique, mobilier et matériel vidéo)	71 600,00 €	Département de l'Oise (25 %)	113 808,82 €
Musée des bombardements (accessibilité, réaménagement de l'accueil, mobilier et matériel vidéo)	74 831,45 €	<b>LEADER (22 %)</b>	<b>100 000,00 €</b>
Création de 3 films	13 600,00 €	- Autofinancement (33%)	
Signalétique extérieure	7 200,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>



## 2 – Commune de Saint-Maximin

### ➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Projet intéressant et original, le tourisme de mémoire répond à une vraie demande actuelle des clientèles.
- Le baraquement et le musée des bombardements nécessitent tous les deux un vrai travail de scénographie pour aboutir à un parcours de visite structuré et cohérent.
- Il faudrait préciser la capacité d'accueil de chaque site et prévoir les aménagements nécessaires à l'accueil de groupes (stationnement bus, toilettes, aire de pique-nique...)
- L'office de tourisme Creil Sud Oise devrait être davantage impliqué dans le projet, dans une logique de co-construction avec la mairie. Oise Tourisme a aussi proposé son accompagnement, notamment pour la communication.



## 2 – Commune de Saint-Maximin

### ➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Le coût est élevé au regard des retombées espérées. Il est donc d'autant plus important d'élargir la clientèle visée, et notamment de développer l'accueil des individuels.
- Il serait intéressant de mettre Saint-Maximin en réseau avec d'autres lieux de mémoire (voire par exemple le réseau des Musées d'histoire et de mémoire contemporaine des Hauts-de-France : <https://www.memhisto.com/>)
- Questions : quel sera le coût du billet d'entrée ? Qui accueillera les groupes (il faut au moins 2 personnes) ?



*Ont répondu : Agglomération Creil Sud Oise, Département de l'Oise, Région Hauts-de-France, Office de Tourisme Creil Sud Oise, Oise Tourisme*



## 3 – Association La Ferme du Quartier

<b>Intitulé du projet :</b>	Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire
<b>Porteur de projet :</b>	Association La Ferme du Quartier
<b>Localisation :</b>	Coye-la-Forêt
<b>Fiche-action :</b>	5. Favoriser les circuits courts agricoles

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement (matériaux, végétaux, adduction d'eau et location d'engins)	5 931,00 €	- Subventions publiques ( <b>A CONFIRMER</b> ) :	
Panneaux solaires et batterie	2 297,00 €	Région Hauts-de-France (29 %)	8 413,04 €
Matériel de maraîchage et de pêche	3 900,00 €	<b>LEADER (41 %)</b>	<b>12 081,56 €</b>
Equipements scientifiques pour le suivi agronomique de l'eau et du sol	7 400,00 €	- Fonds privés (30 %)	
Dépenses de communication et réception	5 000,00 €	Fondations privées	3 000,00 €
Prestations diverses et formation	4 750,00 €	Autofinancement	5 783,40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>29 278,00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>29 278,00 €</b>



## 3 – Association La Ferme du Quartier

- ➡ **Observations du Comité technique sur le projet :**
- Projet très atypique, la démarche expérimentale est intéressante.
  - Il faudrait réaliser un prévisionnel économique de l'activité, ainsi qu'une étude de marché pour la vente des produits.
  - A long terme, si l'expérimentation débouche sur la création d'une véritable exploitation agricole, où pourrait-elle prendre place ? Portée par qui ? Que deviendrait le site pilote ?
  - Le concept sera-t-il facilement reproductible ?
  - Le projet prévoit-il une subvention de l'Agence de l'Eau ?

# QUESTIONS DIVERSES



# État de consommation des enveloppes



Avec le soutien de :



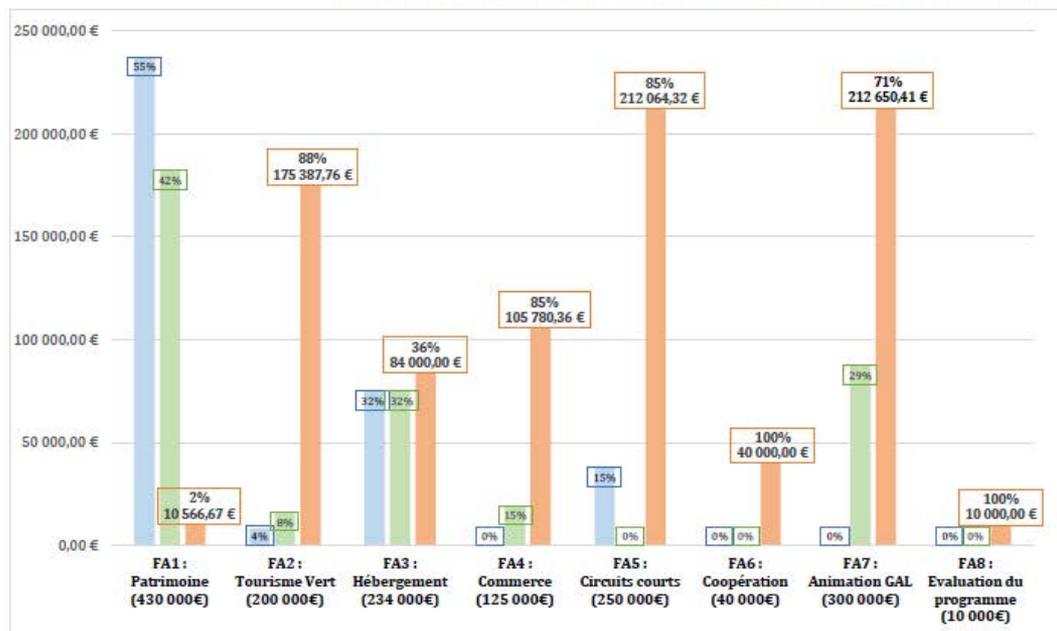
Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

## PROGRAMME LEADER

### Consommation des enveloppes

#### Prévision au 10 décembre 2019

(si avis favorables pour les projets en audition et attributions pour les projets en programmation)



**Fleché** : avis favorable du Comité d'audition

**Programmé** : attribution votée par le Comité de programmation

**Reste à consommer** : sous réserve de modification future des montants flechés et programmés lors de la demande de paiement



Parc naturel régional

Oise - Pays de France



# Visite du GAL Bulgare de Samokov

➡ Échanges sur les pratiques administratives et de gestion





# Visite du GAL Bulgare de Samokov

## ➡ Visite de projets réalisés :

Les Cabanes des Grands Chênes



À Raray



Exposition permanente

Village troglodytique à Gouvieux



... Et aussi à Chantilly :

- Parcours de réalité virtuelle avec l'OT
- Bob E-Bike

# Merci de votre attention

## **Vous avez connaissance d'un projet ?**

*Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.*

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Tél : 06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65

[f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr)



Parc  
naturel  
régional

Oise - Pays de France

## FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audit du 10 décembre 2019

<b>Intitulé du projet :</b>	Parcours du souvenir autour des conséquences de la seconde guerre mondiale
<b>Porteurs :</b>	Commune de Saint-Maximin
<b>Localisation :</b>	Saint-Maximin
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

### Description du projet :

La ville de Saint-Maximin a été détruite à 95% par les bombardements durant la seconde guerre mondiale. Des cités de baraquements ont été construites pour reloger la population, et ce jusqu'au début des années 1980. Afin de mettre en lumière cette histoire singulière, la commune souhaite proposer un parcours du souvenir organisé autour de trois sites :

- la Maison de la Pierre (environ 20 000 visiteurs annuels), dont la visite comprend une partie consacrée à l'utilisation des carrières comme refuge pendant la guerre.
- le Musée des Bombardements, créé en 2016 par une association, qui nécessite des investissements pour réaménager et mettre aux normes les locaux et améliorer les supports d'exposition.
- l'implantation d'un baraquement souvenir (provenant initialement de Creil) sur le lieu même où l'une des cités de baraquements était installée, à proximité de l'église. L'aménagement comprendra une reconstitution d'un logement de l'époque et différents supports muséographiques (témoignages, film...) Un espace pédagogique sera aménagé dans un bâtiment communal voisin, la Maison pour tous Nelson Mandela.

L'ensemble formera donc un parcours cohérent dédié aux conséquences de la seconde guerre mondiale sur la commune et souhaite notamment s'adresser à un public scolaire.

### Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Etude de faisabilité	6 768,00 €	- Subventions publiques :	
Remontage du baraquement (travaux + scénographie)	281 235,84 €	Région Hauts-de-France (20 %)	91 047,06 €
Maison Mandela (accessibilité, espace pédagogique, mobilier et matériel vidéo)	71 600,00 €	Département de l'Oise (25 %)	113 808,82 €
Musée des bombardements (accessibilité, réaménagement de l'accueil, mobilier et matériel vidéo)	74 831,45 €	<b>LEADER (22 %)</b>	100 000,00 €
Création de 3 films	13 600,00 €	- Autofinancement (33%)	150 379,41 €
Signalétique extérieure	7 200,00 €		
<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>455 235,29 €</b>

## LE PROJET

<b>Localisation et portée géographique</b>	Projet situé dans la commune de Saint Maximin avec une portée géographique sur le département l'Oise et limitrophe (Haut de France et Val d'Oise) (voir plan en annexe)
<b>Description synthétique du projet</b>	<p>Le baraquement souvenir que la commune souhaite remettre en place, a une histoire particulière, il a été installé en premier lieu sur Creil puis démonté et remonté sur la commune de Verneuil en Halatte, la ville souhaitant s'en séparer, la commune de Saint a souhaité le récupérer. La ville de Saint Maximin ayant été détruite à 95% pendant la seconde guerre mondiale, des baraquements ont été construits pour reloger la population. Ses baraquements ont existé sur la commune jusqu'au début des années 1980.</p> <p>Au vu de cet historique, la commune a le souhait de mettre en valeur ce patrimoine en replaçant ce baraquement souvenir sur le lieu où l'une des cités de baraquements était installée. C'est une période d'après guerre importante pour l'histoire de la ville qu'il faut faire connaître aux jeunes générations. De montrer cette période riche en échanges, solidarité, du vivre ensemble dans les baraquements ainsi que les galeries souterraines où se sont réfugiés les habitants. L'idée est de recréer un baraquement de type "musée" d'un côté et une partie pédagogique sur un lieu proche.</p> <p>Le baraquement pourra être présenté dans le cadre des journées du patrimoine.</p> <p>D'autre part, un musée des bombardements a été installé sur le site de l'économat pour y exposer divers objets de guerre. Ce musée doit être mis en valeur en améliorant la qualité de la visite et en procédant à sa mise aux normes PMR. Nous voulons constituer un cheminement de visite retraçant le parcours de la guerre (musée des bombardements, baraquement et maison de la pierre). La maison de la pierre a une vraie histoire pour les habitants de Saint Maximin, ils se sont réfugiés pendant les bombardements dans la carrière souterraine.</p> <p>En investissement, il est prévu la reconstruction d'un baraquement posé sur une dalle béton, l'aménagement intérieur pour le transformer en musée (matériel scénographique, film réalisé par un cinéaste professionnel, accueil). L'aménagement d'un espace de pré-accueil, pédagogique et la mise aux normes PMR du rez-de-chaussée dans la maison Nelson Mandela acquis par la commune en 2014, qui est une des rares maisons de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à ne pas avoir été bombardée pendant la seconde guerre mondiale, elle est située à proximité du baraquement. L'amélioration du musée des bombardements grâce à du matériel pour les visites (casque de conférence), amélioration scénographique (tablettes, écran), création d'une boutique avec des souvenirs, mise aux normes PMR.</p> <p>Le projet doit permettre de conforter et de développer le tourisme du sud de l'Oise en complément des nombreux lieux touristiques et culturels dans notre commune et dans les communes limitrophes.</p> <p>Ci-joint un document détaillé de la présentation du projet.</p>
<b>Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL</b>	<p>Ce projet a pour but le souvenir de la guerre et de l'après guerre pour que les nouvelles générations n'oublient pas les horreurs de cette période, de s'imprégner de cette période riche en échange, le vivre ensemble dans les baraquements. Il permettra de présenter à la nouvelle génération l'évolution rapide qui s'est produite en un peu plus de 60 ans de la vie quotidienne.</p> <p>L'ambition de ce projet est touristique et culturel d'un point de vue départemental et régional, le projet doit être ouvert à une large partie de la population pour faire découvrir ce lieu unique. Un étude sera lancée par la suite sur un billet unique pour les 3 lieux (musée des bombardements, baraquement et maison de la pierre).</p>
<b>Partenaires et leur implication (conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Office du tourisme de l'ACSO (gestionnaire de la "Maison de la pierre")</li> <li>-Association du musée des bombardements</li> <li>-Association histoires de vies (association retraçant l'histoire de Saint Maximin)</li> <li>-Habitants de la commune (don de meubles, souvenir, ....)</li> <li>-Lusso architecte (architecte réalisant le projet)</li> <li>-PNR</li> <li>-Atelier de la pierre d'angle de Saint Maximin (chantier d'insertion qui va participer au remontage du baraquement)</li> <li>-Mairie de Verneuil en Halatte (commune où été installée le baraquement)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Démarrage du projet (= 1<sup>ère</sup> dépense engagée) : 1<sup>er</sup> semestre 2021</p> <p>Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : 2022-2023</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>Le projet pourra se dérouler sur 3 exercices budgétaires.</p>

<p><b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</b></p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <p>Un poste sera créé pour ouvrir le baraquement et faire vivre l'espace, effectuer la visite, renouveler l'exposition) le mercredi et les week-end et sur demande (ce qui représentera un volume horaire de 20 heures hebdomadaires minimum) pour d'autres créneaux concernant les écoles, les comités d'entreprise ou les clubs du 3ème âge, ... La fréquentation touristique augmentera grâce à ce parcours touristique du souvenir. La maison de la pierre est l'entrée touristique de l'agglomération Creil Sud Oise avec 20 000 entrées en moyenne par an. L'objectif du nombre d'entrées pour la première année est de 2000, avec une ambition de le doubler les années N+1, N+2 et N+3 pour arriver à un rythme de croisière à 10 000 entrées par an. Au vu développement envisagé, le volume horaire de l'agent pourra être revu à la hausse suivant l'évolution de la fréquentation.</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Ce projet est unique sur le PNR et la région des Hauts de France. Ce qui renforcera son pouvoir d'attractivité. La population est toujours demandeur de maintenir le souvenir des grands évènements qui ont marqué le pays.</p>
<p><b>Respect de l'environnement</b></p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement (<i>climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...</i>) et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>L'impact sur l'environnement sera minime, il n'y aura que le baraquement de construit. Celui-ci sera construit en bois, ce qui est très écologique. L'aménagement intérieur en terme de meuble ou d'objet sera réutilisé grâce aux donations de la population. Ce qui limite considérablement l'impact carbone. L'architecte des bâtiments de France a accueilli de manière favorable nos propositions et nous accompagne sur notre projet .</p>
<p><b>Innovation</b></p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional (<i>en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...</i>) ?</p> <p>Ce projet est unique parce-qu'il n'existe pas sur la région et sur le PNR. En France, il n'y a que 2 ou 3 autres exemples. Sur la méthode du parcours touristique, nous serons les seuls à le proposer. Nous avons eu contact avec le projet qui se situe en Bretagne, ce qui nous a permis de nous enrichir de leur expérience.</p> <p>Voir synoptique en pièce du document de présentation.</p>
<p><b>Communication et public cible</b></p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)</i></p> <p>Sur les divers supports de communication de la commune (Facebook, magazine communal, lors des manifestations de la ville, site internet de la ville, de l'ASCO, du département, de la région, du PNR, de l'office du tourisme de l'ASCO. Après une réflexion de partenariat avec l'office du tourisme, une promotion des sites pourrait être effectuées par leurs soins.</p> <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i></p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Les écoles, les enfants, les adultes, le 3ème âge. L'objectif du nombre d'entrées pour la première année est de 2000, avec une ambition de le doubler les années N+1, N+2 et N+3 pour arriver à un rythme de croisière à 10 000 entrées par an. Il faut que les accès PMR.</p>
<p><b>Suite donnée au projet</b></p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ?</p> <p>Oui, il s'agit d'un projet pérenne. Nous sollicitons toutes les subventions des organismes possibles. La gestion sera effectuée par les différents services de la ville.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>L'évolution du projet est une collaboration avec l'office du tourisme pour la promotion des sites et la vente d'un billet unique.</p>



## Se souvenir à Saint-Maximin : un parcours de vie

*Pour faire vivre la mémoire des  
habitants après les  
bombardements de 1944*

Commune de Saint-Maximin  
15 rue Jean Jaurès -60740  
<http://www.saintmaximin.eu/fr>  
03 44 61 18 40

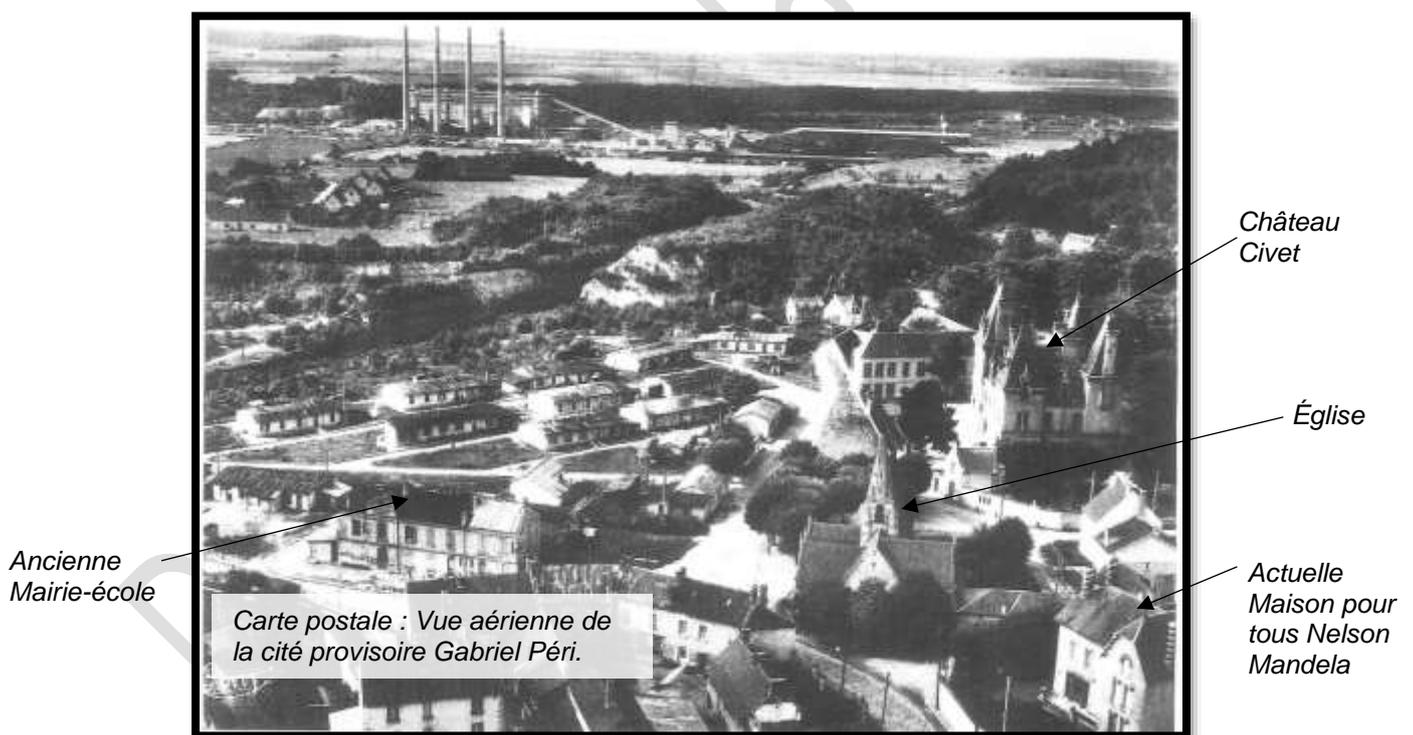
## Le contexte :

Suite à la quasi-destruction complète de la ville par les bombardements alliés, en juillet 1944. Une partie de la population s'est réfugié dans les galeries souterraines de la ville devenue aujourd'hui un musée appelé « Maison de la Pierre ». Saint-Maximin a bénéficié comme de nombreuses autres communes de France de l'installation de baraquements provisoire afin d'apporter des solutions au besoin urgent de relogement des habitants et reconstruire ensemble un avenir commun.

Trois « cités » ont ainsi vu le jour immédiatement après-guerre : La cité Gabriel Péri, aux abords de l'église, celle de la Poterne et celle du Vieux Moulin. Saint Maximin, durement frappée, détruite à 95%.

Plus tard, grâce à une association locale, un musée sur les bombardements a été créé il y a quelques années.

Ces baraquements, rudimentaires, initialement prévus comme transitoires en attendant la reconstruction, ont parfois été habités jusqu'à la fin des années 1970. (73-74 pour la Cité Gabriel Péri, 77-80 pour la Poterne)



Aujourd'hui, si les habitants gardent une mémoire très vive de leur vie dans les baraquements, les baraquements eux-mêmes ont totalement disparu de Saint-Maximin.

C'est pourquoi la ville projette de reconstruire l'un d'entre eux et d'en faire un témoin dédié au souvenir de leurs habitants.

La Maison de la Pierre, Elle accueille déjà de nombreuses personnes et des groupes qui visitent ainsi les galeries de la carrière Parrain. Ces galeries ont précisément accueilli une partie de la population lors des bombardements qui visaient les importantes installations allemandes situées sur le secteur. Les gens venaient s'y réfugier et y ont parfois vécu de longs moments.

La Maison de la Pierre de Saint Maximin est une des principales portes d'entrée du tourisme sur le territoire.



Le Musée des Bombardements, dont la collection a été passionnément constituée par M. Gérard Lequien, a lui été accueilli par la commune dans les caves d'un ancien économat. Le public peut là se faire une idée extrêmement précise et très vivante de tout ce qui s'est passé dans le ciel à cette période (vols de reconnaissances, parachutages, bombardements, avions écrasés, etc....).



### Acquisition d'un baraquement :

En 2018, la ville de Saint-Maximin s'est portée acquéreur d'un baraquement de l'après-guerre situé sur la commune de Verneuil-en-Halatte.

Le conseil municipal de Saint-Maximin voyait alors l'opportunité de rapatrier sur son sol un des derniers baraquements qui ont permis aux habitants de la commune, après les bombardements de la Libération, de retrouver un logement décent.



Très vite est apparu tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir à remonter ce baraquement et à l'inscrire dans un circuit pédagogique et historique qui comporte déjà sur la commune deux portes d'entrée :



Fort de ce qui est aujourd'hui un patrimoine, mais qui fut à l'époque une épreuve que chacun a vécu dans sa chair, la commune n'a donc pas hésité longtemps pour acquérir un des derniers témoignages des habitations montées dans l'urgence de la libération, partout en France.

Le site pressenti pour son installation est le terrain qui s'étend entre l'église et le pont des morts, à l'emplacement exact où se trouvait la Cité Gabriel Péri (voir le projet d'implantation de l'INERIS en annexe).



L'Architecte des Bâtiments de France a manifesté son intérêt pour que le baraquement puisse être reconstruit sur son site d'origine.

La proximité visuelle avec l'église ne constitue donc pas à priori un problème, le caractère patrimonial et historique du baraquement ayant été défendu par les Architectes des Bâtiments de France eux-mêmes.

### **L'objectif du projet :**

La plupart des personnes ayant vécu dans ces cités de fortune ont conservé de cette période la mémoire d'une vie partagée au plus près avec les autres.

Les plus jeunes alors, devenus les plus âgées aujourd'hui, ont envie de nous tendre le flambeau de cette époque, riche en partage, en adversité, en créativité et en solidarités. L'idée qui fait son chemin aujourd'hui est de créer un lien de causalité entre galeries souterraines, bombardements et baraquements.

Ces lieux sont des jalons d'une même histoire et un parcours pédagogique les reliant permettrait à chacun, et surtout aux plus jeunes de comprendre un peu mieux cette époque qui fut, après 15 ans de troubles politiques, économiques et de guerre mondiale, un point de départ de la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui, 75 ans plus tard, avec toutes ses nouvelles technologies.

C'est ainsi l'occasion de proposer de revenir à l'essentiel, à ce qui était fait à la main, des maisons en bois aux jouets d'enfants, à la richesse du partage dans le dénuement. Pas d'angélisme ni de relecture falsifiée de cette époque qui fut bien sûr complexe. Des objets d'époque, des témoignages, et de quoi rouvrir des portes et des paroles avec les anciens, toute une jeunesse qui parle à une autre jeunesse.

#### **▪ Le baraquement, une des étapes pour ne pas oublier**

Une première orientation forte pour ce projet : l'inclure dans un circuit avec les deux autres sites importants de la mémoire de Saint-Maximin : Le Musée des Bombardements et la Maison de la Pierre.

Chacun de ces trois sites reconstituant ainsi l'histoire des bombardements de Saint-Maximin :

- Les bombardements eux-mêmes (Musée des bombardements)
- La survie et la protection sous terre (ex. : la carrière Parrain )
- Après les bombardements (la vie dans les baraquements)

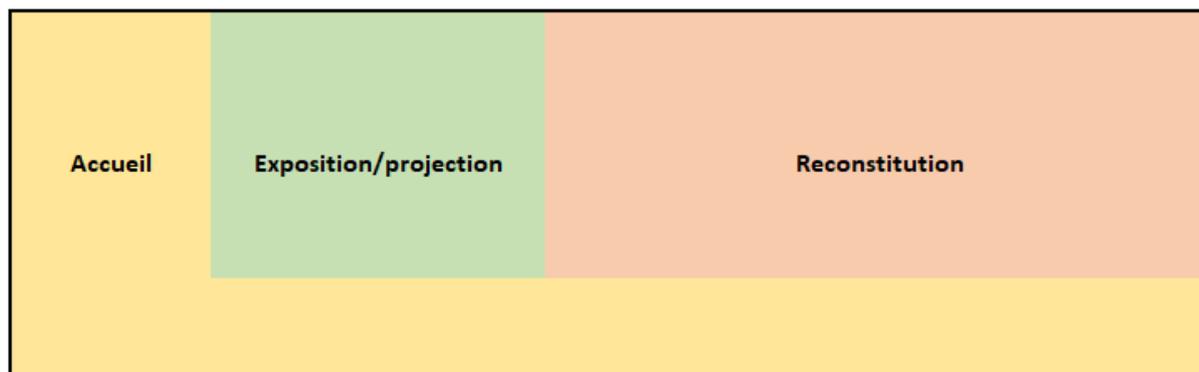
#### **▪ Public cible**

Le baraquement, témoin de la vie quotidienne des Saint-Maximinois après les bombardements, s'adressera au grand public et tout particulièrement aux plus jeunes y compris dans le cadre scolaire. Le rayon d'action se situera sur le département de l'Oise et la région des Hauts de France.

Il aura pour vocation de permettre à chacun de se représenter la vie à Saint-Maximin dans ces baraquements au lendemain de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale.

### ▪ **Le baraquement et son aménagement intérieur**

Bâtiment témoin, il constituera à lui seul une part de ce projet et devra garder une authenticité visuelle extérieure de son aspect dans les années 1950. Il sera reconstruit avec une dalle béton ainsi qu'une armature métallique pour solidifier l'ensemble. Les éléments d'origine seront ainsi fixés sur l'ossature. La toiture devra être recréée, ne correspondant pas à celle d'origine.



Conçu comme un objet de mémoire, le baraquement devra rester au plus près de son aspect d'origine tout en étant visitable.

Son aménagement intérieur devra proposer :

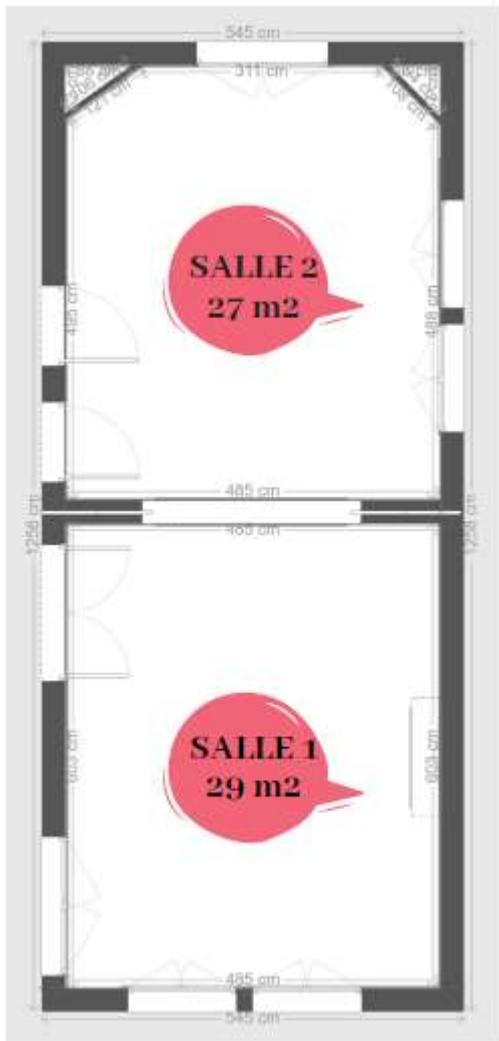
- Un espace dit « d'accueil » pour permettre à toutes les personnes de rentrer dans le baraquement avant le début de la visite.
- Une salle dite « de reconstitution » avec des éléments d'un logement type des années 50 : reconstitution d'une chambre et d'une pièce à vivre par exemple, avec mobilier et objets d'époque.
- Une salle dite « d'exposition » avec des témoignages d'habitants ayant vécu dans ces baraquements (écrits, audio-visuels, etc.), quelques panneaux permettant de préciser le contexte historique et l'histoire particulière de ce baraquement ainsi qu'un film retraçant la vie de cette époque dans les baraquements

### ▪ **Un espace pédagogique de proximité : la Maison pour tous Nelson Mandela**

Une partie de cette maison municipale sera dédiée pour accueillir le public (groupes) pour y mener des actions pédagogiques en amont ou en aval de la visite elle-même. Cet espace sera en 2 parties :

- Une salle dite « d'accueil » pour permettre à toutes les personnes de rentrer dans le baraquement avant le début de la visite.

- Une salle dite « de projection » avec des films sur la vie dans les baraquements, des témoignages de personnes ayant vécu cette époque ainsi que les réfugiés dans les galeries souterraines.



#### ▪ Le musée des bombardements

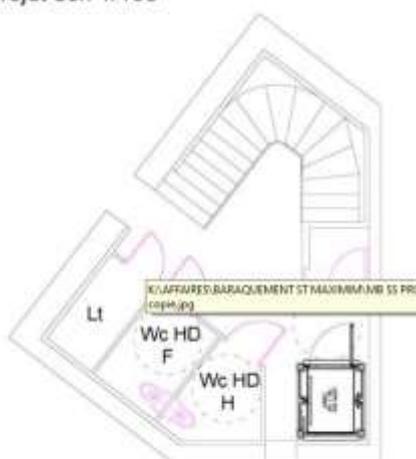
Le musée des bombardements permet de retracer cette période en exposant les objets y faisant référence (obus, uniforme, photo,...) , sur 2 niveaux :

- Un espace dit « d'accueil » pour permettre à toutes les personnes de rentrer dans le musée et d'effectuer la présentation avant le début de la visite ainsi qu'une boutique.
- Une salle dite « d'exposition » avec des éléments de cette époque.

Rez-de-chaussée projet ech 1/100



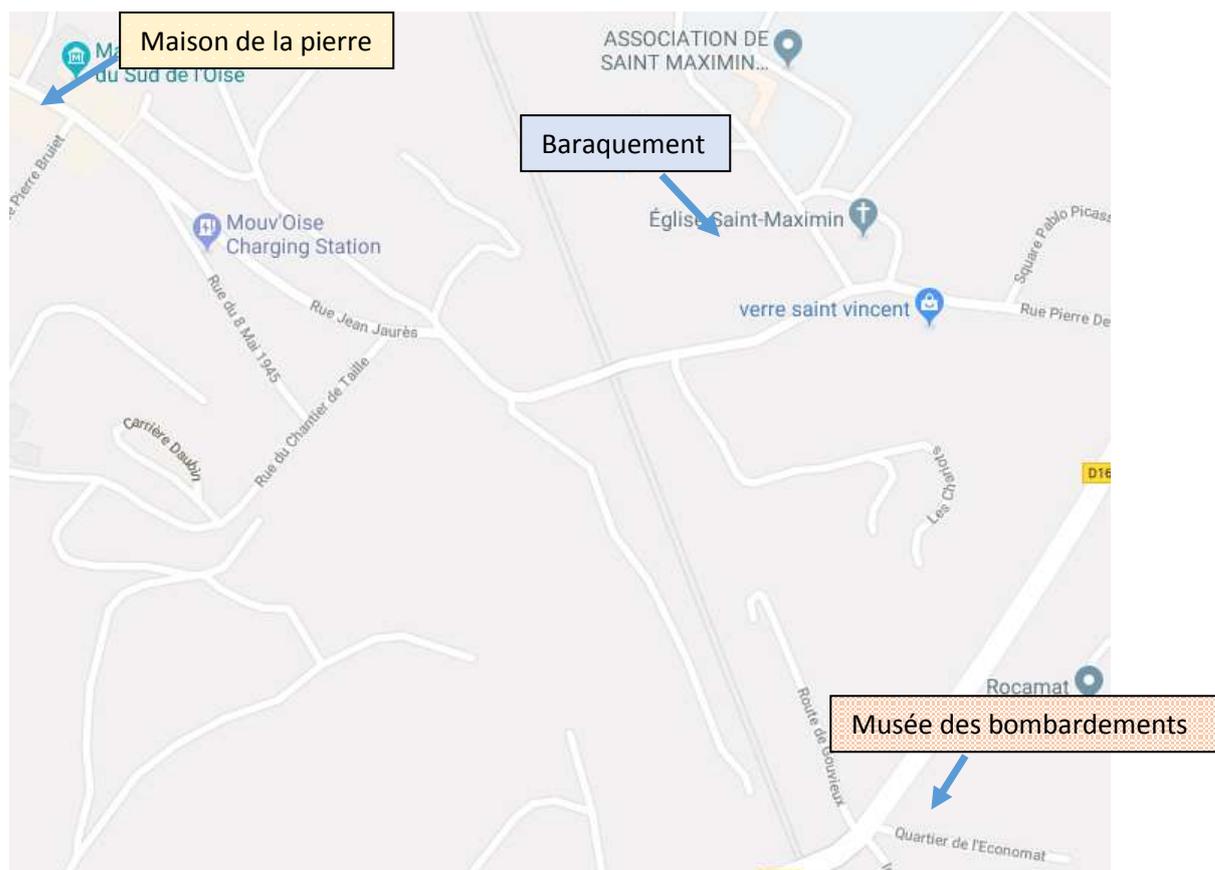
Sous-sol projet ech 1/100



- **L'interaction entre les 3 sites**

La réalisation du projet du baraquement a été pensée avec une mise en réseau avec la Maison de la Pierre et le musée des bombardements.

La proximité géographique entre les trois lieux et les liens thématiques qui les rapprochent crée une entité culturelle particulièrement intéressante. Il est donc très important de valider la possibilité de réunir les sites avec un parcours pédestre.



### Le financement :

Objet	Désignation	Prix (TTC)
Etude	Etude de faisabilité de l'architecte	8 460,00 €
Baraquement	Remontage du baraquement	351 544,80 €
Maison Mandela	Mise aux normes PMR, création de l'emplacement pédagogique et achat de mobilier et de matériel vidéo	90 000,00 €
Vidéo	Création de 3 films d'archive sur le thèmes des baraquements, des bombardements et prestation de conseil sur la partie mise en scène vidéo	17 000,00 €
Musée bombardement	Mise aux normes PMR, modification de l'accueil et achat de mobilier et de matériel vidéo	93 539,31 €
Communication	Création de banderole indiquant l'emplacement du braquement et création du cheminement entre les 3 sites (musée des bombardements, baraquement, maison de la pierre) grâce à des panneaux d'indication	9 000,00 €

**Total 569 544,11 €**

Dans le plan de financement, nous avons intégré les frais d'étude et d'architecte, le gros œuvre, la reconstruction du baraquement, les mise aux normes PMR des différents sites ainsi que l'achat de mobilier et matériel vidéo. Le projet a un coût estimatif global de 569 544,11€.



Se souvenir  
à Saint  
Maximin :  
un parcours  
de vie

*Pour faire vivre la  
mémoire des habitants  
après les bombardements  
de 1944*

Commune de Saint Maximin  
15 rue Jean Jaurès - 60740  
<http://www.saintmaximin.eu/fr>  
03 44 61 18 40

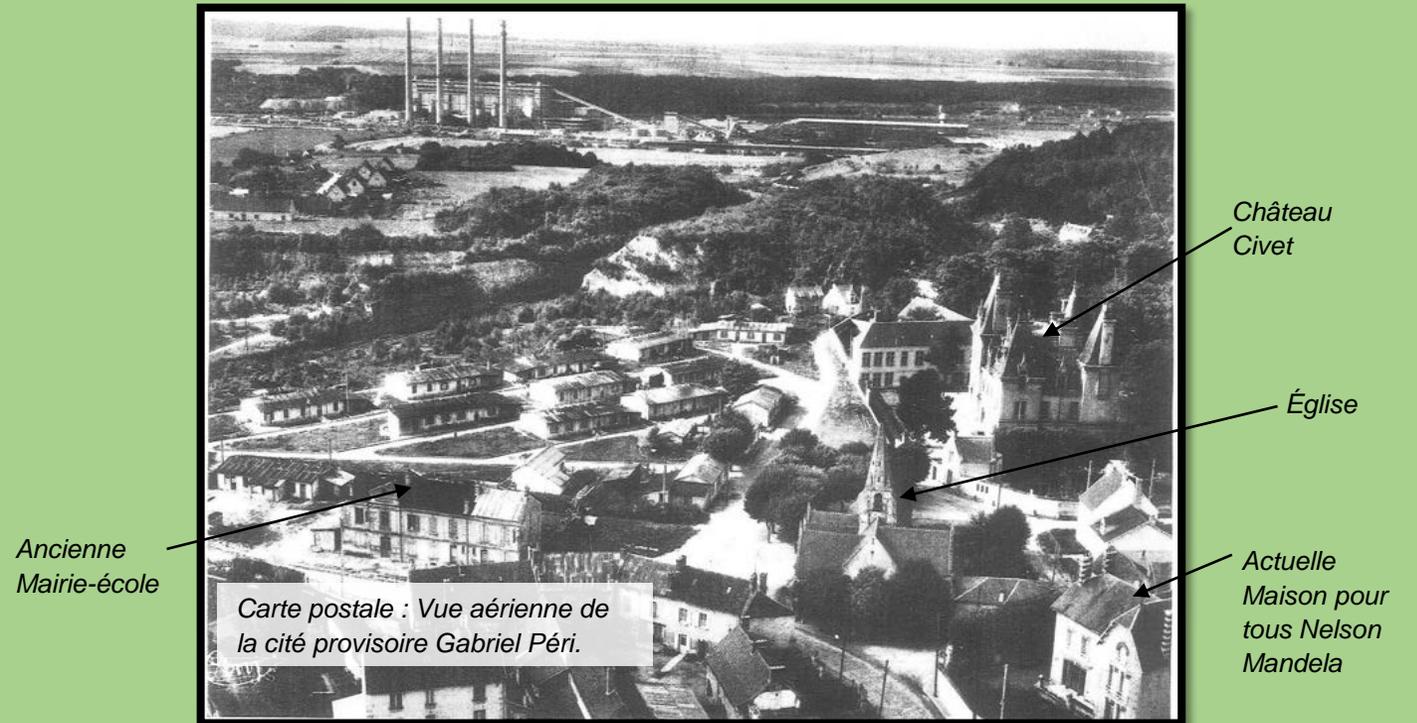
# INTRODUCTION

- La commune de Saint Maximin détruite à 95% pendant la seconde guerre mondiale

- Pendant les bombardements, les personnes se sont réfugiés dans les galeries souterraines

- Suite à la guerre, installation de baraquement dans 3 cités dont une à côté de l'église : « Gabriel Péri »

- Les baraquements ont existés sur la commune jusqu'au début des années 1980



# PRESENTATION DU PROJET

- Pour garder la mémoire des habitants vivant dans les baraquements, la commune décide de reconstruire « un baraquement souvenir »
- La commune de Verneuil-en-Halatte décidant de se séparer de leur baraquement et l'ABF imposant de le garder, Saint Maximin accepte de le récupérer en 2018
- A la suite, une groupe de travail est crée avec toutes les parties prenante : ABF, architecte, commune, Maison de la Pierre
- Projet touristique globale : baraquement, musée des bombardements et maison de la pierre



*Vue du baraquement installé à Verneuil-en-Halatte avant son démontage.*

*21 juin 2018.*

# DESCRIPTION DU PROJET

## Pré-accueil Maison Mandela

- Le baraquement étant un musée, il y aura un pré-accueil à la maison Nelson Mandela
- Le pré-accueil se situera dans 2 salles, une salle de projection et une salle d'atelier
- Une mise aux normes PMR de la maison sera nécessaire
- Ce prêt accueil sera effectué par la personne gestionnaire du baraquement



## Le baraquement

-Le baraquement sera installé au abords de l'église sur un emplacement défini par INERIS

-Le projet est suivi par l'architecte des bâtiments France

-Le baraquement sera reconstruit à l'identique, les touches de modernité doivent être le moins visible possible

-Une dalle sera posé, une ossature métallique sera fixé et le baraquement remis sur cette ossature

-Le baraquement sera remonté par un chantier d'insertion, l'Atelier Pierre d'Angle basé à Saint Maximin





-Le baraquement sera divisé en 3 zones

- Une zone d'accueil
- Une zone d'exposition/projection
- Une zone de reconstitution

## Musée des bombardements

-Musée retraçant l'histoire de cette période (vols de reconnaissances, parachutages, bombardements, avions écrasés)

-Musée conçu grâce à la collection de Mr Gérard Lequien

-Mise aux normes PMR



# **CONCLUSION**

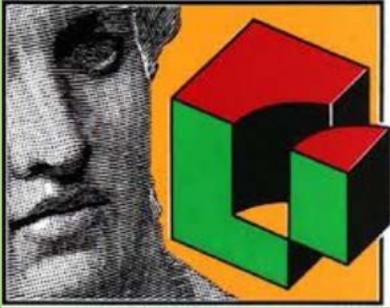
-Projet novateur sur la région

-Projet touristique en rapport avec la maison de la Pierre

-Projet pour l'ensemble de la population ayant de vraie valeur pédagogique

-Projet parlant pour les habitants de Saint Maximin

Saint Maximin



**MERCI DE VOTRE ECOUTE**



**Ville amie des enfants**

# GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 10/12/2019

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Parcours du souvenir autour des conséquences de la seconde guerre mondiale</b>
<b>Porteur</b>	<b>Commune de Saint-Maximin</b>

Fiche-action :  1 (patrimoine)  2 (tourisme vert)  3 (hébergement)  4 (commerce)  5 (circuits courts)  6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	<b>Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?</b> (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	<b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR /</b> Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>• Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un besoin (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul>	0,5/1 0,5/1 1/1 0/1  = 2 / 4
3	<b>Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...)</b> Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif)</li> <li>- Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs</li> <li>- Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement</li> </ul> L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1,5 / 2
4	<b>Innovation /</b> Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale</li> <li>- Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux</li> </ul> Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1,5 / 2
5	<b>Localisation et portée géographique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes)</li> <li>- Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)</li> </ul>	2 / 2
6	<b>Partenariats et bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés</li> <li>- Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...)</li> </ul>	1 / 2
7	<b>Viabilité économique et qualité technique du projet</b> Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1,5 / 3

**Sous-total :** 10,5/16

**Bonus porteur privé (+ 2 points) :** + 0/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / <b>0 éliminatoire</b> ) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 0,5/1,5 1/1,5 NC/2 <b>= 6,5/10 8</b>				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td>/2</td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2	/2 /2 /2 /2 /2 <b>= /10</b>
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) <b>Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)</b>	/2 /2 /2 /4 <b>= /10</b> <b>+ /6</b>				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) <b>Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)</b>	/2 /2 /2 /2 /2 <b>= /10</b> <b>+ /2</b>				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) <b>Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)</b>	/4 /2 /2 /2 <b>= /10</b> <b>+ /6</b>				

Note de base :  $\frac{17}{24} = \frac{18,5}{26}$

**Note supérieure ou égale à 13** : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 0

**Note inférieure à 13** : Le projet obtient un avis défavorable.

**NOTE FINALE :**  $\frac{18,5}{26}$

**Pour rappel, lors de la programmation du dossier :**

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

## FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audit du 10 décembre 2019

<b>Intitulé du projet :</b>	Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire
<b>Porteurs :</b>	Association La Ferme du Quartier
<b>Localisation :</b>	Coye-la-Forêt
<b>Fiche-action :</b>	5. Favoriser les circuits courts agricoles

### Description du projet :

Le projet Aquaviva est une expérimentation qui vise à développer un nouveau modèle de production agricole répondant aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels. Il repose sur la production simultanée, sur une surface réduite, de poissons d'eau douce (perches et petits poissons blancs) et de productions végétales (fruits, légumes, plantes aromatiques, biomasse végétale). La production se fait dans plusieurs bassins naturels, alimentés en eau pluviale et reliés entre eux. L'ensemble fonctionne selon un cycle imitant un écosystème naturel et conçu pour minimiser la consommation des ressources (surface, eau, énergie, apports de biomasse...) et les besoins d'intervention humaine (en temps de travail ou en technologie).

Ce projet fait suite à une 1<sup>ère</sup> expérimentation à plus petite échelle, développée depuis 2014 par l'association La Ferme du Quartier à Coye-la-Forêt. Il s'agit maintenant de fournir les bases techniques et économiques en vue de la création d'une exploitation agricole en conditions réelles basée sur ce mode de culture.

### Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Aménagement (matériaux, végétaux, adduction d'eau et location d'engins)	5 931 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Panneaux solaires et batterie	2 297 €	Région Hauts-de-France (29%)	8 413,04 €
Matériel de maraîchage et de pêche	3 900 €	<b>LEADER (41%)</b>	<b>12 081,56 €</b>
Equipements scientifiques pour le suivi agronomique de l'eau et du sol	7 400 €	<i>- Fonds privés (30%)</i>	
Dépenses de communication et réception	5 000 €	Fondations privées	3 000,00 €
Prestations diverses et formation	4 750 €	Autofinancement	5 783,40 €
<b>TOTAL :</b>	<b>29 278 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>29 278,00 €</b>

Dépenses inéligibles à LEADER : 2 emplois à temps plein (chef de projet + doctorant) sur 3 ans

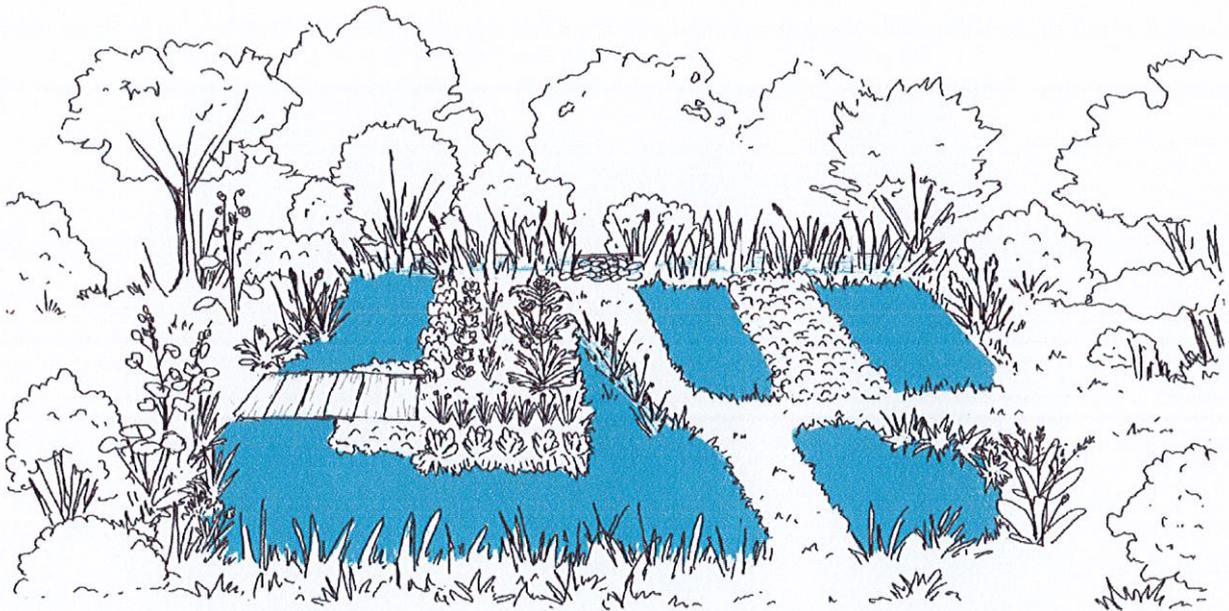
## LE PROJET

<b>Localisation et portée géographique</b>	Projet localisé à Coye la Forêt et concernant le territoire du Parc Naturel Oise Pays de France
<b>Description synthétique du projet</b>  <i>Expliquer :</i> - <i>Le contexte : comment est venue l'idée du projet</i> - <i>Le concept : en quoi consiste le projet</i> - <i>Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus</i>  <i>Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.</i>	<p>Le projet Aquaviva consiste à développer et à exploiter économiquement un système agricole en circuits courts innovant.</p> <p>Ce système permet les productions combinées de poissons d'eau douce locaux: perche (poisson à chair noble) et poissons de type friture (ex : ablette, goujon), de fruits et légumes diversifiés et de biomasse végétale à vocation énergétique et utilitaire.</p> <p>Le projet Aquaviva a été élaboré pour répondre positivement à des enjeux socio-économiques et environnementaux actuels:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approvisionnement en circuits courts de produits frais et diversifiés et l'autonomie alimentaire.</li> <li>• L'adaptation au effets croissants du changement climatique sur nos territoires, en atténuant notamment l'impact des sécheresses agricoles et des épisodes pluvieux intenses.</li> <li>• La protection et la restauration de la biodiversité.</li> </ul> <p>Il constitue la mise en application du travail de recherche et développement initié en 2014 par l'association La Ferme du Quartier avec le projet Ecoponie et il vise à intégrer de façon pérenne ce système de production innovant à l'économie du territoire (cf. Rapport final du projet Ecoponie: <a href="http://www.lafermeduquartier.fr">www.lafermeduquartier.fr</a>)</p> <p>Dans cet objectif, les performances agronomiques de ce système de production vont être évaluées dès 2020 sur un site pilote de 300 m<sup>2</sup> en conditions naturelles dont l'aménagement a commencé en 2019. Cette expérimentation fournira les références techniques nécessaires à sa mise en œuvre économique réussie sur le territoire.</p> <p>L'aménagement du site pilote sera achevé au printemps 2020, il doit pour cela notamment être équipé en énergies renouvelables, la Ferme du Quartier doit par ailleurs se doter de matériel technique et scientifique permettant de mener l'évaluation scientifique de ses performances en termes de production agricole et de restauration écologique.</p>
<b>Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL</b>	<p>Le projet Aquaviva travaille directement à la mise en oeuvre de la fiche-action n°5 de la stratégie du GAL en développant un modèle agricole performant pour favoriser les circuits courts agricoles.</p> <p>Par ailleurs, ce modèle agricole d'une typologie nouvelle présente des spécificités propres à mettre en valeur l'identité paysagère du territoire (plans d'eau, diversité des strates végétales et des biotopes, restauration écologique) et à restaurer des traditions culinaires disparues (poissons d'eau douce) (fiche-action n°1).</p>
<b>Partenaires et leur implication</b> <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	<p>Partenaires financiers: Région Hauts de France, Fondation de France, Fondation Air Liquide</p> <p>Comité de pilotage scientifique: ASTREDHOR, ITAVI, Antropia (ESSEC), INRA-AgroParisTech.</p> <p>Partenaires locaux: Association Coye en Transition, Ville de Coye la Forêt (activités pédagogiques et intégration locale), Parc Naturel Régional Oise Pays de France, CEEBIOS.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Démarrage du projet (= 1<sup>ère</sup> dépense engagée) : 01/11/2019          Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : 31/12/2022</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>11/19=&gt;04/20: achèvement de l'aménagement du site pilote          04/20=&gt;12/22: conduite d'expérimentation sur site pilote et développement du projet pour son intégration opérationnelle sur le territoire.</p>

<p><b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</b></p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <p>Pour la phase expérimentale sur site pilote: Un emploi créé pour la conduite du projet ainsi qu'un doctorant pour l'évaluation scientifique. Depuis 2016, cette phase expérimentale, non marchande, génère une activité économique non négligeable et contribue au dynamisme local (multiples visites des partenaires du projet, visiteurs toujours plus nombreux, 2 emplois créés).</p> <p>Pour l'implantation locale à moyen terme : Créations de postes d'exploitant agricole. Grâce à la gestion du cycle de l'eau, ce modèle agricole peut travailler en symbiose écologique avec tout autre activité agricole. De ce fait, il est facilitateur de la transition écologique des territoires et par la production primaire et diversifiée qu'il permet, il constitue une source d'approvisionnement en matières premières aptes à alimenter les filières naissantes de l'économie circulaire.</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Le projet répond à une demande actuelle et pérenne : celle de produits frais locaux et de qualité. Il essaie également de prendre en compte scientifiquement l'évolution du contexte global (climatique et énergétique) pour répondre de façon optimale à cette même demande à moyen terme.</p>
<p><b>Respect de l'environnement</b></p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement (<i>climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...</i>) et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>Ce projet a pour objectif de participer à la restauration écologique et à la lutte contre les changements climatiques. Ainsi les bénéfices socio-environnementaux seront évalués:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution de la biodiversité au sein de l'exploitation</li> <li>- gestion de l'eau pluviale</li> <li>- stockage du carbone et évolution des qualités agronomiques du sol.</li> </ul> <p>Ces données seront rendues publiques et des présentations et visites seront organisées pour les acteurs intéressés</p>
<p><b>Innovation</b></p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional (<i>en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...</i>) ?</p> <p>Conçu pour optimiser la productivité biologique, ce système agricole est autonome en azote et en éléments minéraux (donc sans aucun intrants). De plus par son principe de fonctionnement agronomique il participe à la régulation du cycle de l'eau (en atténuant les effets des sécheresses et les impacts des inondations) et constitue une base écologique précieuse pour un écosystème agricole local diversifié alimentant l'économie circulaire. En d'autres mots, ce projet consiste à réunir au sein d'une même activité: la production agricole, la restauration écologique et l'amélioration du cadre de vie. Ceci selon une démarche de recherche-action en collaboration avec la communauté scientifique et les acteurs du territoire.</p>
<p><b>Communication et public cible</b></p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, événement, réseaux spécifiques...)</i></p> <p>Site internet: <a href="http://www.lafermeduquartier.fr">www.lafermeduquartier.fr</a> / Campagne internet sur les réseaux sociaux / Médias Ce projet fait office de support d'enseignement dans des établissements scolaires (ESSEC, école du Breuil, collège, ...)</p> <p>Les résultats font également l'objet de rapports scientifiques (projet de thèse de doctorat).</p> <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i></p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Les bénéficiaires seront à terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants du territoire : consommateurs des denrées alimentaires produites.</li> <li>- Les restaurants locaux : approvisionnement en produits frais locaux de qualité</li> <li>- La collectivité territoriale : réduction des risques climatiques et renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire.</li> <li>- Les écosystèmes et la biodiversité du territoire : ils seront renforcés par la mise en œuvre de ce système de production.</li> </ul>
<p><b>Suite donnée au projet</b></p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien... ) ?</p> <p>Ce projet est aujourd'hui subventionné 100% pour sa phase expérimentale. Il a pour objet de donner lieu à une activité agricole auto-rémunératrice dans les délais les plus courts possibles.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>L'implantation locale en conditions économiques réelles, l'intégration à un projet local de transition écologique avec production d'énergie renouvelable, la transformation et la valorisation (énergétique) de certains produits issus de l'exploitation, l'enrichissement du modèle agro-écologique par des activités de production complémentaires.</p>

## Projet Aquaviva

### Un paysage productif au service de la vie locale



(Illustration: Site pilote, 2019)



#### Dynamisation de l'économie locale

- Distribution en circuits courts
- Création d'emplois locaux
- Symbiose de fonctionnement avec d'autres activités agricoles
- Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager et amélioration du cadre de vie

#### Adaptation aux enjeux environnementaux

- Atténue les effets des canicules, des sécheresses agricoles et des épisodes pluvieux intenses en contexte de changements climatiques
- Participe à restaurer la biodiversité du territoire et à renforcer les services écosystémiques
- Présente un rapport productivité/empreinte écologique sans équivalent

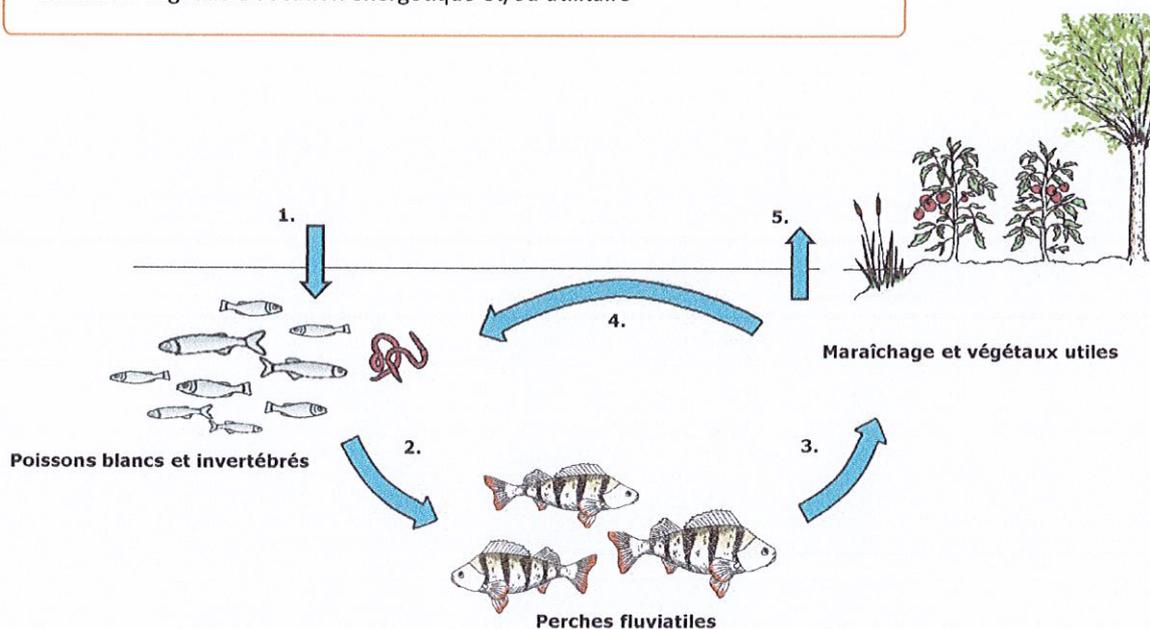
## LA FERME DU QUARTIER



## Projet Aquaviva

### Une production agricole diversifiée à haut rendement et sans intrant

- 4 espèces de poissons d'eau douce comestibles dont la perche fluviatile
- Fruits, légumes et plantes aromatiques
- Biomasse végétale à vocation énergétique et/ou utilitaire



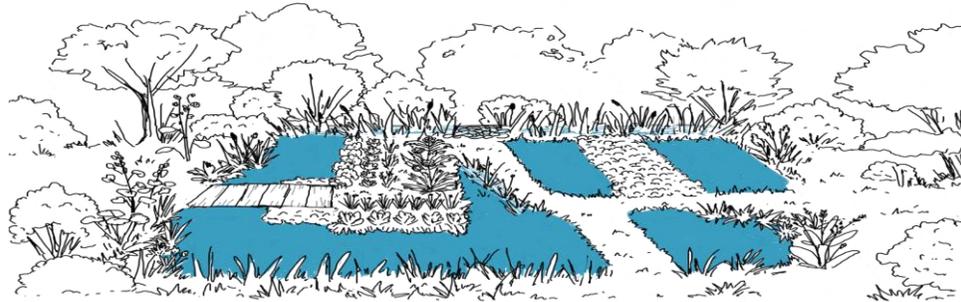
### Un système agricole innovant basé sur la gestion écosystémique de l'eau

1. Récupération des eaux pluviales en bassin naturels
2. Mise en œuvre d'une chaîne alimentaire aquatique naturelle et contrôlée à des fins de production piscicole
3. Fertilisation des sols grâce à l'eau de pisciculture
4. Filtration et épuration de l'eau par les végétaux
5. Capacité d'irrigation pour usages locaux

LA FERME DU QUARTIER



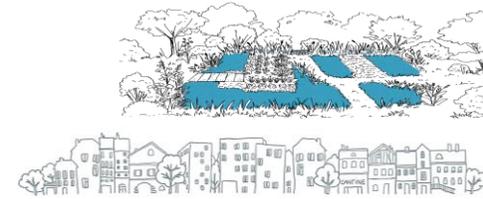
# Projet Aquaviva



## LA FERME DU QUARTIER



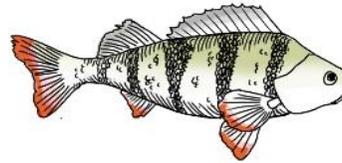
# Une production agricole mixte



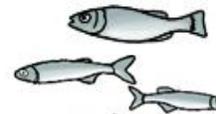
Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier

## ➤ Piscicole

- Perches, espèce locale à fort intérêt gustatif
- Poissons blancs (ablettes, goujons, gardons)



lesfoodies.com



cuisinealafrancaise.com

## ➤ Végétale

- Maraichage (fruits et légumes)
- Plantes utiles (valorisation énergétique ou artisanale)

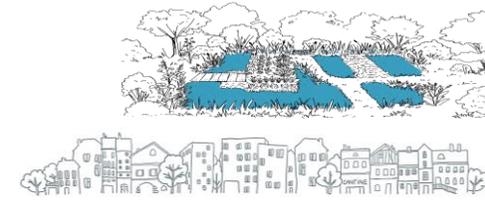


Philippe Robert

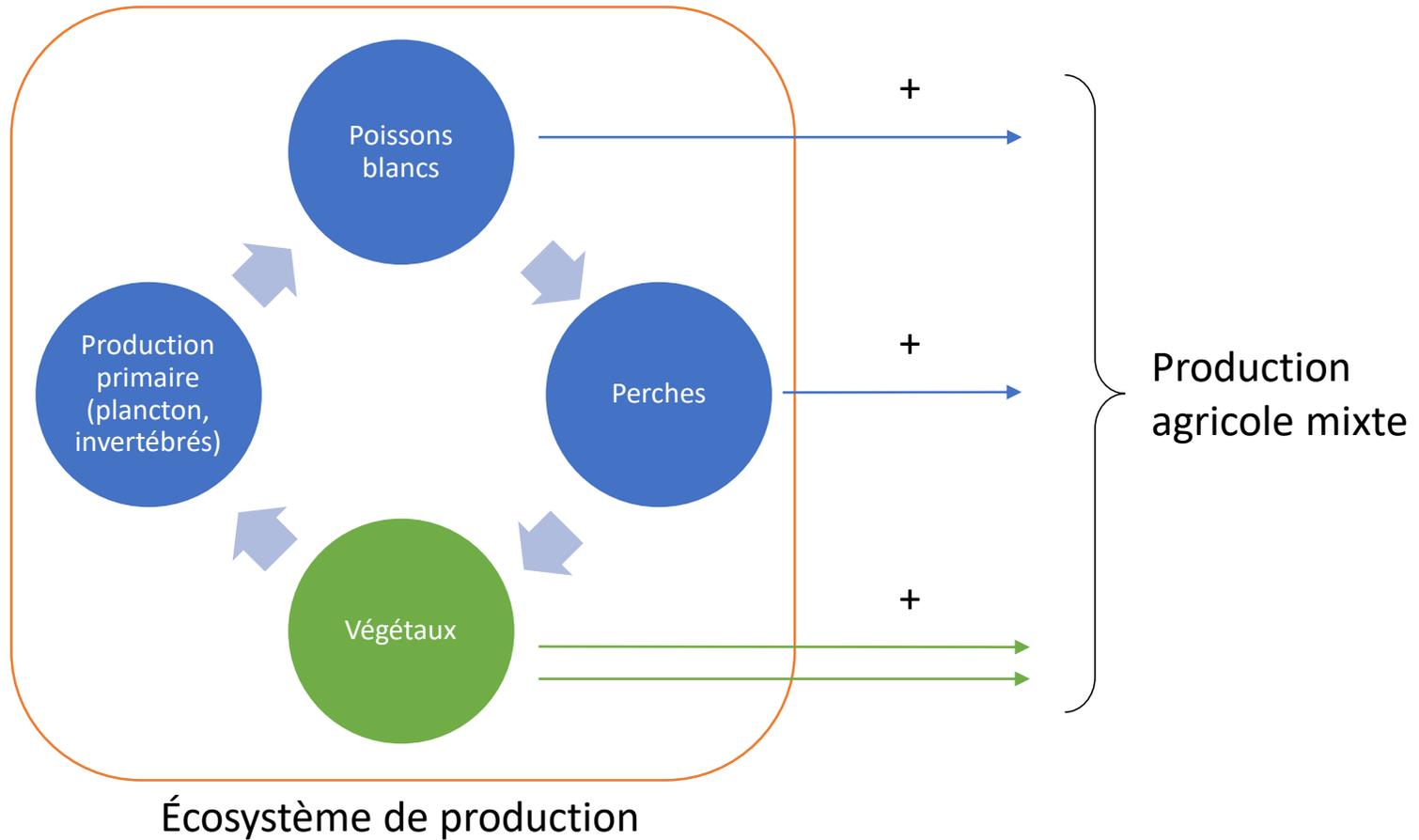


energie-bois.eu

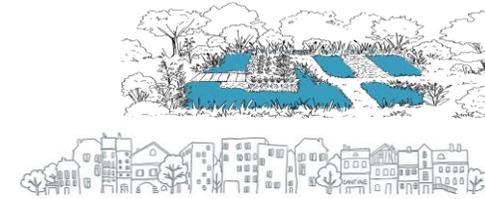
# Un système agricole sans intrant et en circuits courts



Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier



# Un projet pilote



*Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier*

## ■ Multipartenaire

### ➤ Comité d'experts

- INRA –AgroParisTech
- Réseau Apiva
- CEEBIOS
- ESSEC
- Agrithermic

### ➤ Acteurs du territoire

- Restaurants le Verbois
- Restaurant Auberge du Jeu de Paume
- Maraîchers
- Associations environnementale locales
- Prieuré de Bray

### ➤ Partenaires pédagogiques

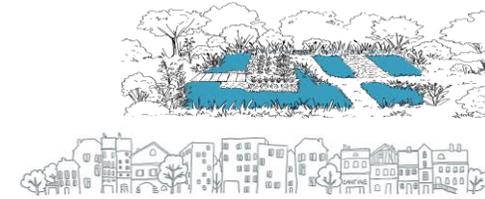
- Ecole du paysage de la ville de Paris – Ecole du Breuil
- Institut des Futurs Souhaitables
- Collège de la Rose Blanche

## ■ De la recherche et développement à la mise œuvre économique

### ➤ Deux critères de développement:

- Les performances de production
- Un cahier des charges écologiques

# Stratégie d'adaptation locale aux tendances énergie-climat



*Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier*

## ■ Risque climatique

- Sécheresses du sol, Inondations, Temp. max en hausse
- Certain
- Présent avec augmentation sur le long terme
- Impacts: cadre de vie (écosystèmes, infrastructures)

### ➤ Stratégie locale d'adaptation:

**Actions spécifiques sur le territoire (aménagement, usages, gestion) concernant le cycle de l'eau et le peuplement végétal**

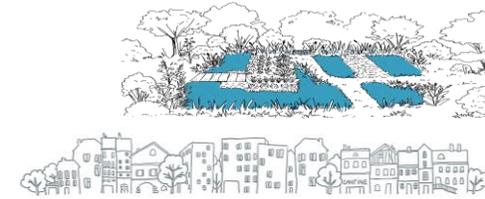
## ■ Risque économique

- Difficultés d'approvisionnement, Hausse des prix
- Probable
- Présent avec augmentation sur le court terme

### ➤ Stratégie locale d'adaptation:

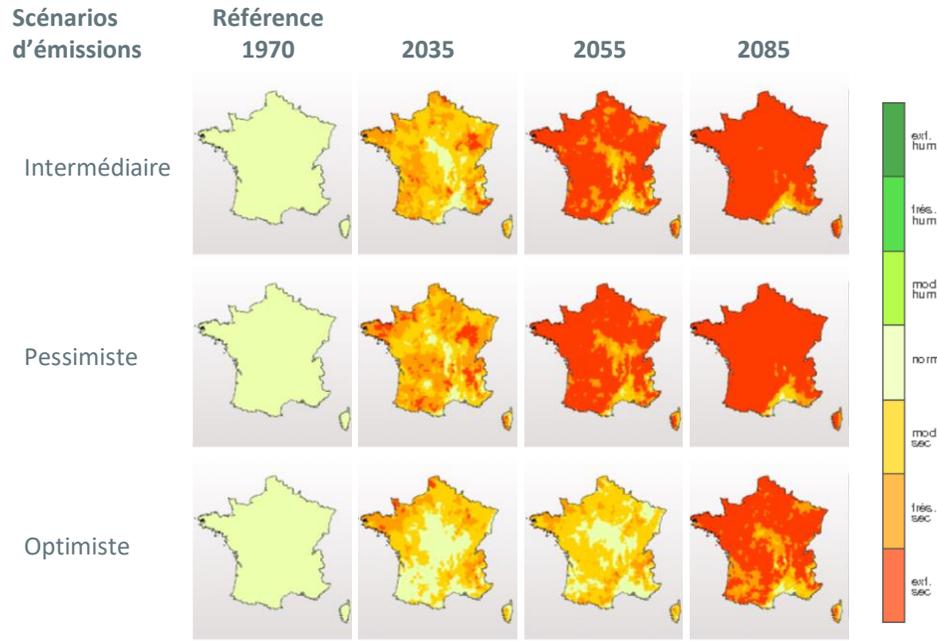
**Renforcer les capacités de production locale en priorisant les productions primaires (énergétiques et agricoles) dont dépendent les autres**

# Le cycle de l'eau au cœur du projet



Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier

## Indicateur de sécheresse agricoles



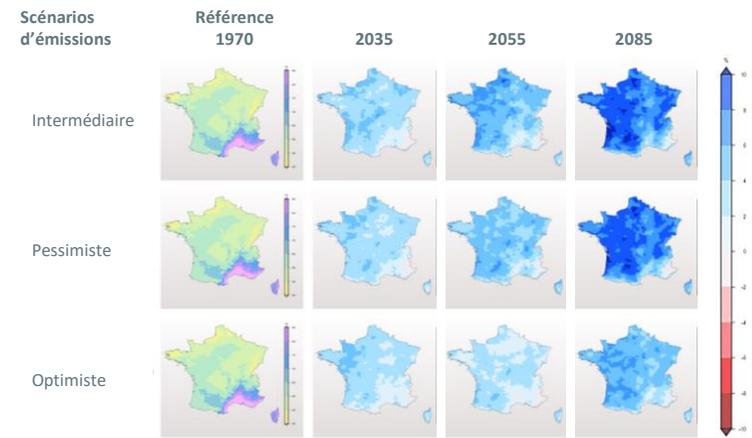
Moyenne annuelle

Météo-France/CLIMSEC - CERFACS/SCRATCH08 : modèle Arpege-V4.6 étiré de Météo-France

Source: drias-climat.fr



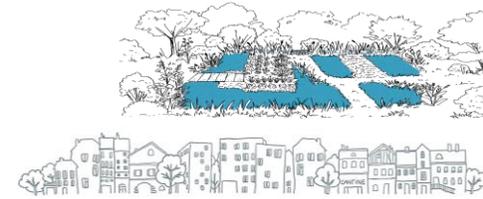
## Anomalie du pourcentage des précipitations quotidiennes intenses (%)



Moyenne annuelle

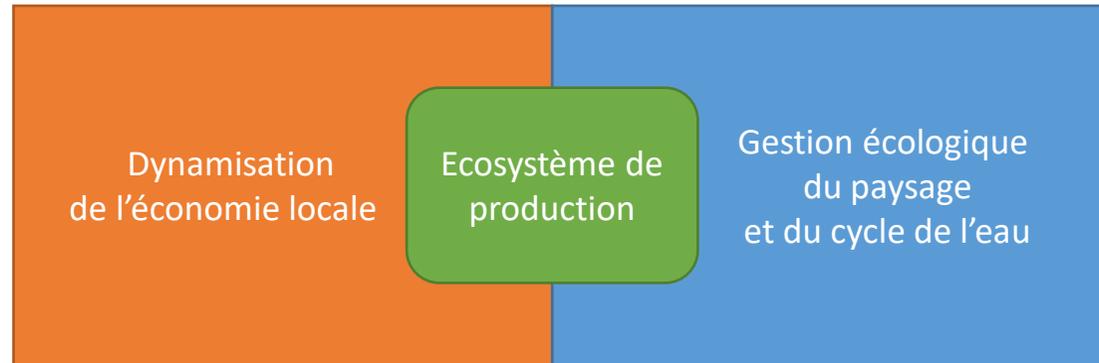
CERFACS/SCRATCH08 - France CNRM : modèle Arpege-V4.6 étiré de Météo-France

# Une technique au service de la vie locale



Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier

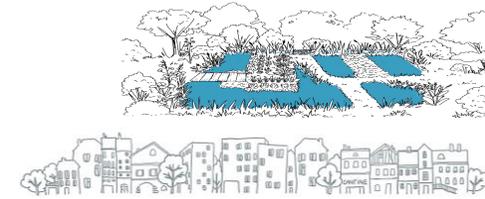
- ... en cohérence avec les enjeux globaux



- Offre de produits frais locaux complémentaires et
- Perspectives de valorisation énergétique et artisanale locales
- Distribution en circuits courts
- Création d'emplois locaux
- Symbiose de fonctionnement avec d'autres activités agricoles
- Mise en valeur du patrimoine naturel et paysager et amélioration du cadre de vie

- Atténue les effets des canicules, des sécheresses agricoles et des épisodes pluvieux intenses en contexte de changements climatiques
- Participe à restaurer la biodiversité du territoire et à renforcer les services écosystémiques
- Présente un rapport productivité/empreinte écologique sans équivalent

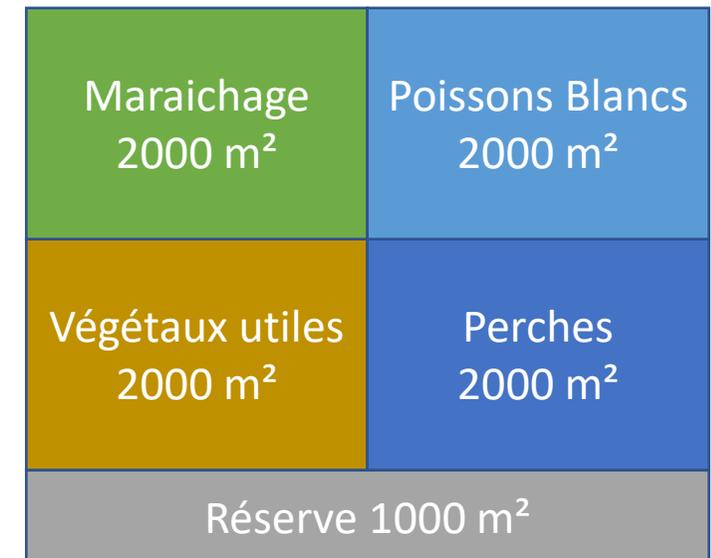
# Perspectives économiques



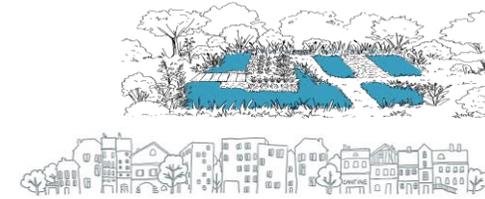
Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier

- Chiffre d'affaire indicatif de production annuel sur 5000 m<sup>2</sup>

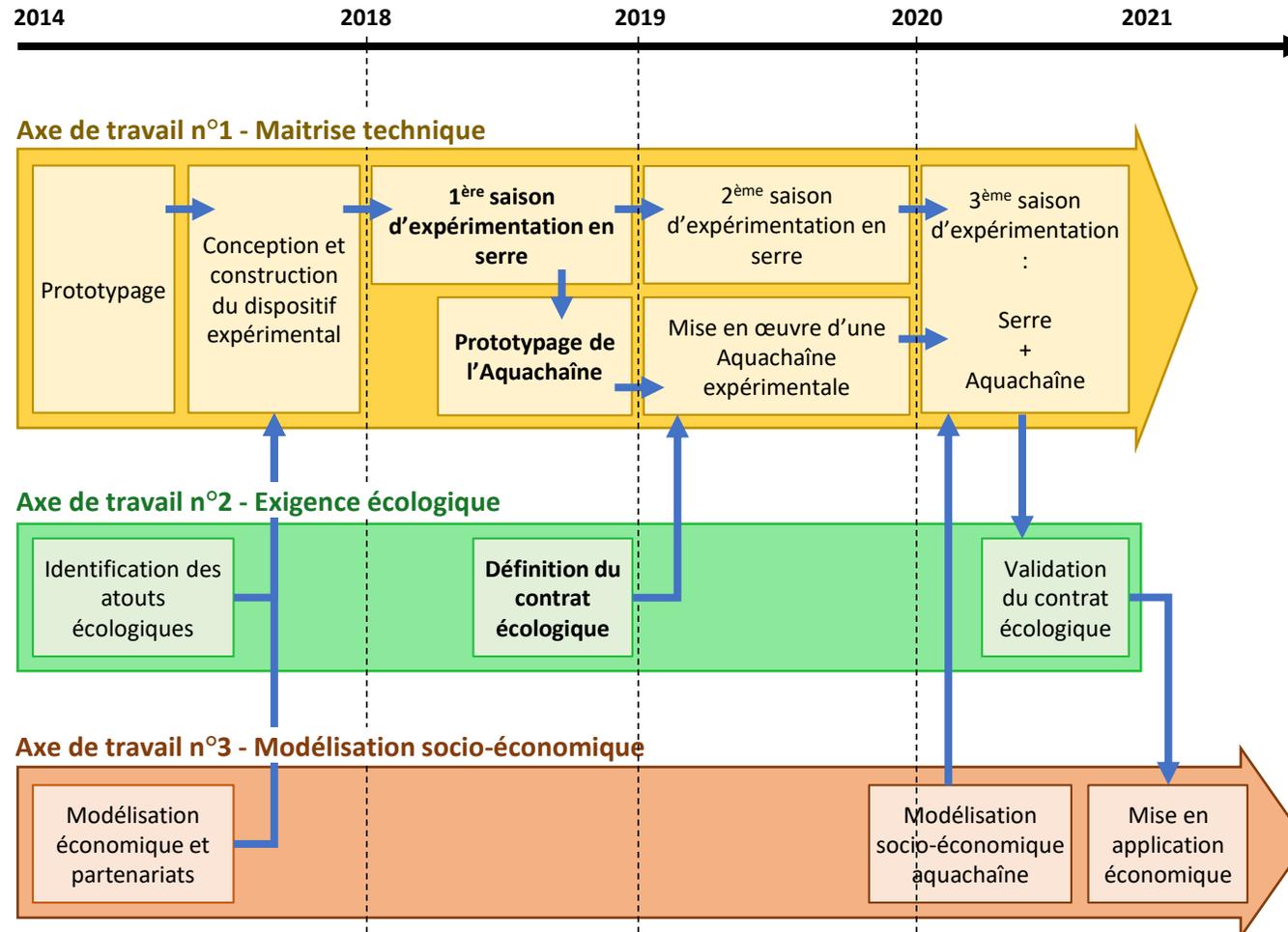
Maraichage	20 000 €
Perches	15 000 €
Biomasse	4 000 €
<b>Total</b>	<b>39 000 €</b>



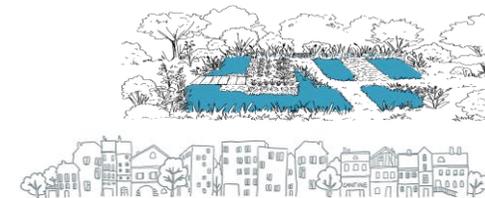
# Calendrier



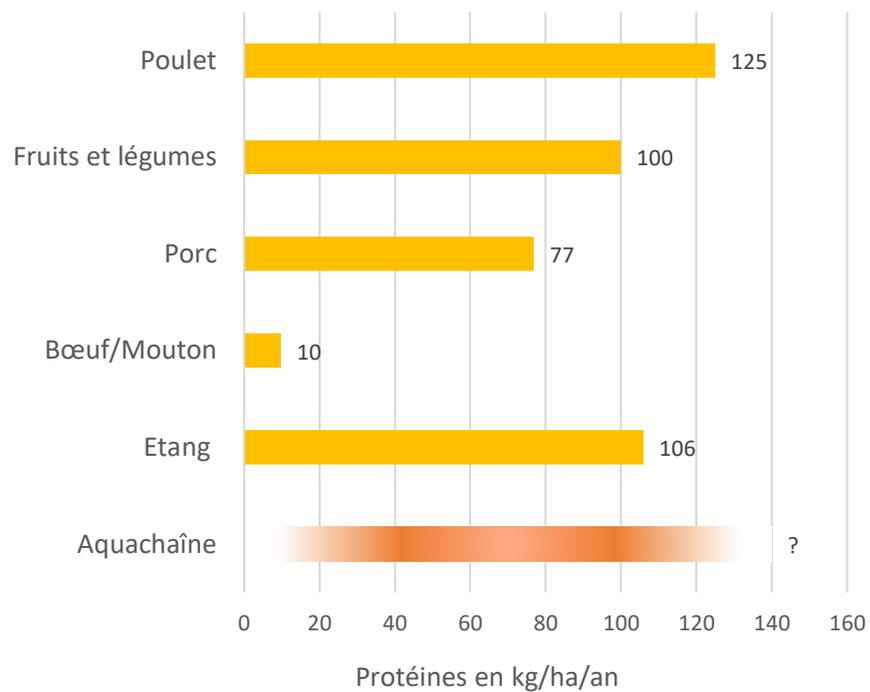
Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier



# Annexes



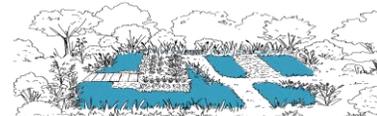
Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier



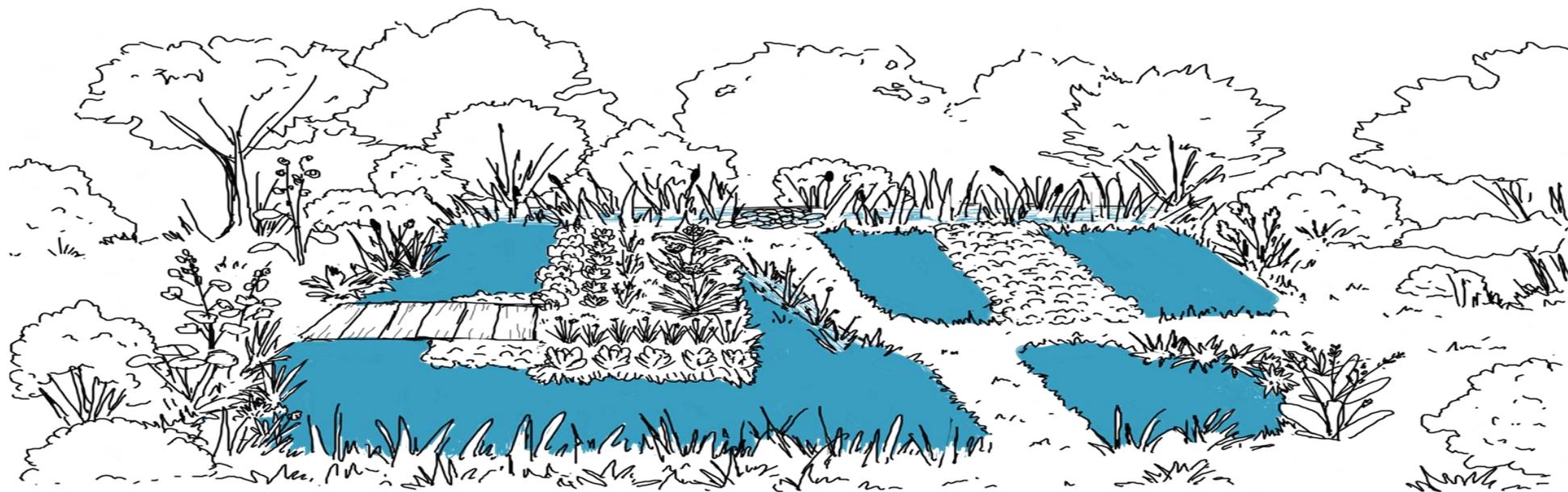
Sources:

- Clark & Tilman (2017). Comparative analysis of environmental impacts of agricultural production systems, agricultural input efficiency, and food choice. Environmental Research Letters, Volume 12, Number 6.
- Etang : Mise en valeur des étangs 3ième édition Bernard Bachasson, Lavoisier 2012.

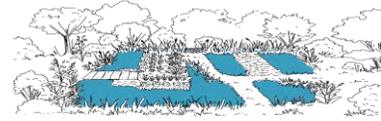
# Annexes



*Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier*



# Annexes



*Projet Aquaviva - La Ferme du Quartier*



# GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 10/12/2019

<b>Intitulé du projet</b>	<b>Aquaviva – Ecosystèmes pour le territoire</b>
<b>Porteur</b>	<b>Association La Ferme du Quartier</b>

Fiche-action :  1 (patrimoine)  2 (tourisme vert)  3 (hébergement)  4 (commerce)  5 (circuits courts)  6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	<b>Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)</b>	1 / 1
2	<b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>• Autre projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un besoin (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul>	1/1 1/1 1/1 1/1  = 4 / 4
3	<b>Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...)</b> Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif)</li> <li>- Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs</li> <li>- Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement</li> </ul> L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2
4	<b>Innovation / Evaluée selon les critères suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale</li> <li>- Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux</li> </ul> Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2
5	<b>Localisation et portée géographique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes)</li> <li>- Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)</li> </ul>	2 / 2
6	<b>Partenariats et bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés</li> <li>- Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...)</li> </ul>	2 / 2
7	<b>Viabilité économique et qualité technique du projet</b> Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3

**Sous-total :** 15/16

**Bonus porteur privé (+ 2 points) :** + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / <b>0 éliminatoire</b> ) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = <b>/10</b>
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b>
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) <b>Bonus (6 pts max.)</b> : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = <b>/10</b> + <b>/6</b>
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) <b>Bonus</b> : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b> + <b>/2</b>
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) <b>Bonus</b> : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	<b>4/4</b> <b>2/2</b> <b>2/2</b> <b>1/2</b> = <b>9/10</b> + <b>4/6</b>

**Note de base :**      /      = **24** / **26**

**Note supérieure ou égale à 13** : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

**Bonus :**      +      **6**

**Note inférieure à 13** : Le projet obtient un avis défavorable.

**NOTE FINALE :**      **26** / **26**

**Pour rappel, lors de la programmation du dossier :**

**Note ≥ 20** : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

## FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 10 décembre 2019

<b>Intitulé du projet :</b>	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
<b>Porteur :</b>	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne
<b>Localisation :</b>	Territoire des CC de l'Aire Cantilienne et Senlis Sud Oise
<b>Fiche-action :</b>	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

### Description du projet :

Conscientes de leurs atouts patrimoniaux et touristiques complémentaires, les intercommunalités de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise ont décidé de s'unir pour créer une stratégie marketing territoriale et touristique commune. Le principe est de mieux comprendre sa destination pour mieux la promouvoir afin d'augmenter son attractivité. Ce projet comprendra un diagnostic d'attractivité, puis la définition d'un positionnement stratégique, qui sera finalement décliné en signes graphiques et en un plan marketing opérationnel.

En parallèle et dans la même logique, les offices de tourisme vont fusionner afin de monter en compétence tant sur le numérique que comme organisme de gestion de destination. Le projet permettra à terme d'augmenter la visibilité et la fréquentation des sites touristiques, de favoriser le tourisme de séjour et donc les retombées économiques, et de diffuser les flux touristiques sur l'ensemble du territoire des deux intercommunalités réunies au sein d'une seule destination touristique.

### Partenaires sollicités ou envisagés :

- Soutien financier : Région Hauts-de-France et LEADER
- Conseil technique : Oise Tourisme
- Les socioprofessionnels et partenaires institutionnels (Institut de France, PNR) sont associés à la gouvernance du projet.

### Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Diagnostic d'attractivité	45 400 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Positionnement stratégique et univers graphique	17 975 €	Région Hauts-de-France (16 %)	21 726,88 €
Déclinaison de la stratégie en un programme d'actions chiffré	13 475 €	<b>LEADER (64 %)</b>	<b>86 907,52 €</b>
Création d'une marque territoriale	23 950 €	<i>- Autofinancement (20 %) :</i>	
Expert en conduite du changement pour la fusion des offices de tourisme	34 993 €		27 158,60 €
<b>TOTAL ELIGIBLE :</b>	<b>135 793 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>135 793,00 €</b>

Rappel : le taux maximum d'aide publique prévu par la fiche-action 1 est de 80 % pour les projets d'investissement immatériel.

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes) / Montants estimatifs	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	22 000 €
Chef de projet Marketing (18 mois)	80 000 €
Création nouvel office de tourisme (dont conseil juridique)	8 000 €
<b>ESTIMATION DU COÛT TOTAL DU PROJET :</b>	<b>245 793 €</b>

## PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 28 JANVIER 2019

### Le Comité d'audition avait :

- recommandé la mise en place d'une évaluation des retombées économiques, fondée sur des indicateurs pertinents, pour permettre une mesure des bénéfices réels du projet pour le territoire.
- demandé la prise en compte de la richesse naturelle exceptionnelle du territoire, à la fois comme un atout touristique à valoriser et comme un patrimoine à préserver.

### Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- L'office de tourisme, dans ses nouveaux statuts et dans l'évolution de la structuration de l'équipe, prévoit la mise en place d'un observatoire. Celui-ci pourra évaluer au mieux les retombées économiques et les mouvements touristiques du territoire. Les indicateurs suivis n'ont pas encore été déterminés. Toutefois, la récolte de la taxe de séjour permet déjà d'avoir une vision nette de l'évolution des nuitées touristiques sur le territoire.
- La dimension nature / mise en valeur des atouts du patrimoine naturel du territoire est un des axes de valorisation de la stratégie. Le développement des mobilités, majoritairement avec les mobilités douces et actives, permettra d'accroître les déambulations, notamment dans la forêt. Le positionnement choisi détermine d'ores et déjà la place prépondérante du cadre naturel exceptionnel du territoire : « *A proximité immédiate de Paris, Chantilly, Senlis et ses environs vous invitent – **dans un cadre serein, naturel et authentique** – à vivre (seul, en couple, famille, entre amis ou collègues) une étonnante expérience immersive en devenant, l'instant d'un jour ou quelques jours, acteur de l'Histoire de France.* » La nature est un atout mis en valeur, en complément de la dimension culturelle et historique. Elle sera donc valorisée et préservée en ce sens afin de garantir la pérennité de notre promesse aux clientèles (en plus de l'intérêt écologique).

# GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 28/01/2019

<b>Intitulé du projet</b>	Projet Marketing de la Destination Sud Oise
<b>Porteur</b>	Communauté de communes de l'Aire Cantilienne

Fiche-action :  1 (patrimoine)  2 (tourisme vert)  3 (hébergement)  4 (commerce)  5 (circuits courts)  6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	<b>Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ?</b> (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	<b>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</b> / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet touristique (sauf hébergement) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la fréquentation du territoire (1 point)</li> <li>- Public cible extérieur au PNR (1 point)</li> </ul> </li> <li>• Autre projet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse à une demande, à un manque (1 point)</li> <li>- Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point)</li> </ul> </li> <li>- Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point)</li> <li>- Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)</li> </ul>	1 / 1 1 / 1 0,5 / 1 0,5 / 1  = 3 / 4
3	<b>Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...)</b> Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif)</li> <li>- Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs</li> <li>- Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement</li> </ul> L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2
4	<b>Innovation</b> / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale</li> <li>- Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux</li> </ul> Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1,5 / 2
5	<b>Localisation et portée géographique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes)</li> <li>- Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)</li> </ul>	1,5 / 2
6	<b>Partenariats et bénéficiaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés</li> <li>- Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...)</li> </ul>	1,5 / 2
7	<b>Viabilité économique et qualité technique du projet</b> Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3

**Sous-total :** 11,5 / 16

**Bonus porteur privé (+ 2 points) :** + 0 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / <b>0 éliminatoire</b> ) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 non noté /2 non noté /1,5 non noté /1,5 2 /2 = <b>5 /10</b>
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - [ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b>
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) <b>Bonus (6 pts max.)</b> : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = <b>/10</b> + <b>/6</b>
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) <b>Bonus</b> : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = <b>/10</b> + <b>/2</b>
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) <b>Bonus</b> : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = <b>/10</b> + <b>/6</b>

Note de base :  $\frac{16,5}{21} = \frac{20,5}{26}$

**Note supérieure ou égale à 13** : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 0

**Note inférieure à 13** : Le projet obtient un avis défavorable.

**NOTE FINALE :**  $\frac{20,5}{26}$

**Pour rappel, lors de la programmation du dossier :**

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

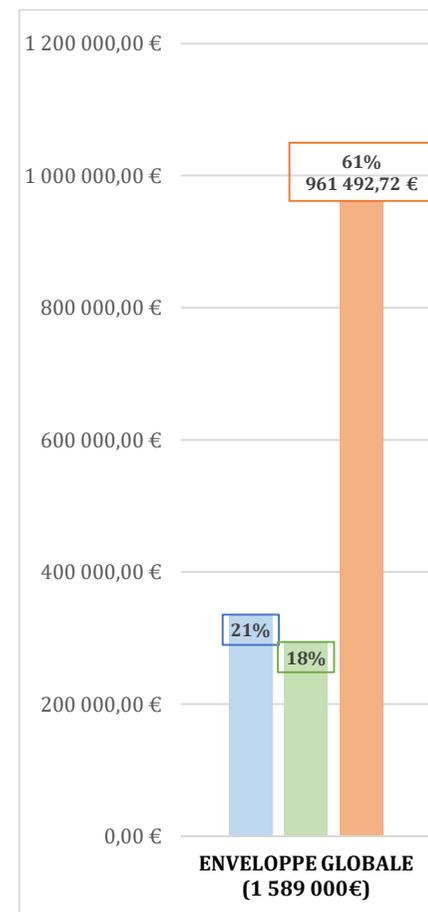
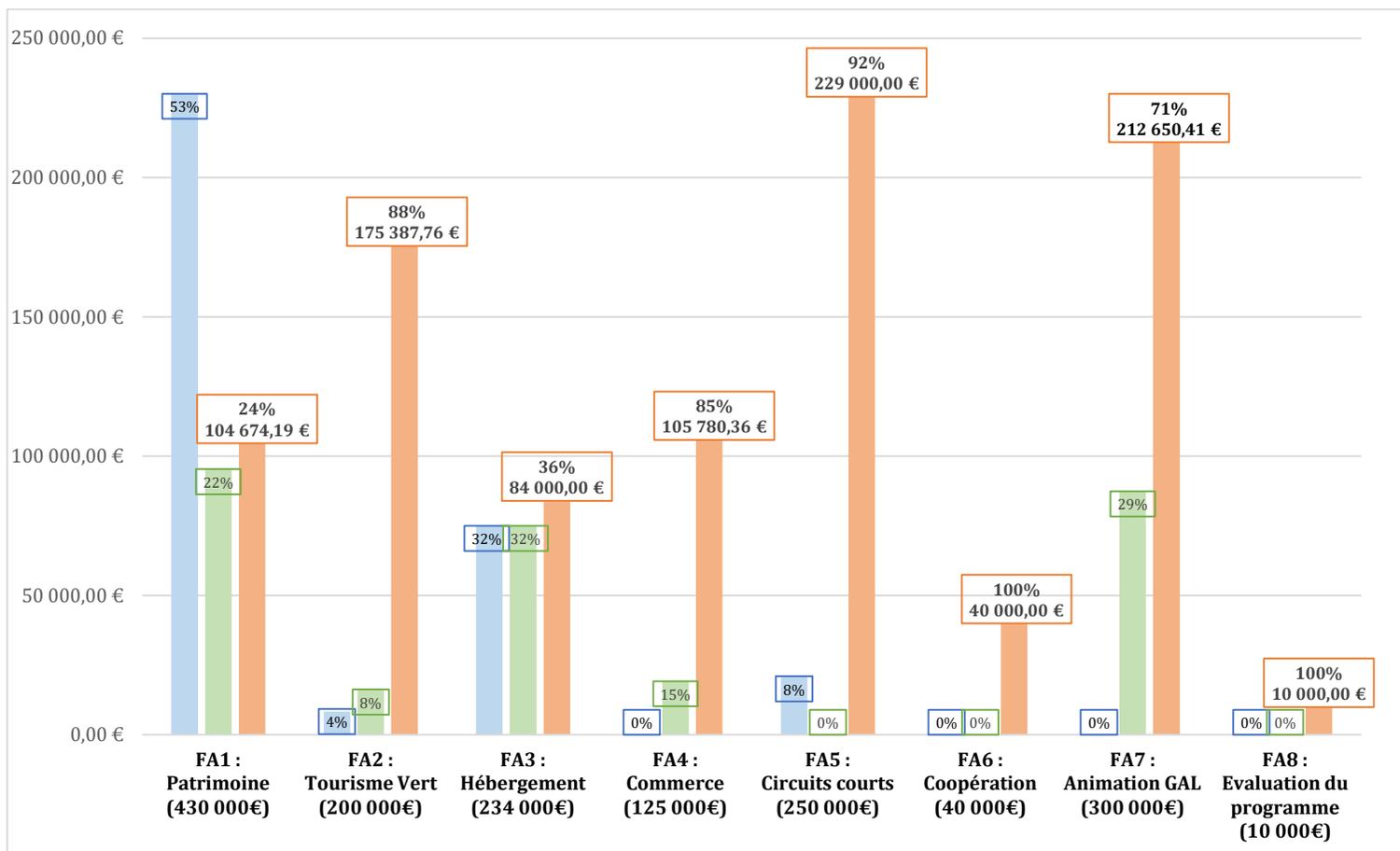
- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

# PROGRAMME LEADER

## Consommation des enveloppes

### Situation au 15 octobre 2019

(comité précédent)



**Fléché** : avis favorable du Comité d'audition

**Programmé** : attribution votée par le Comité de programmation

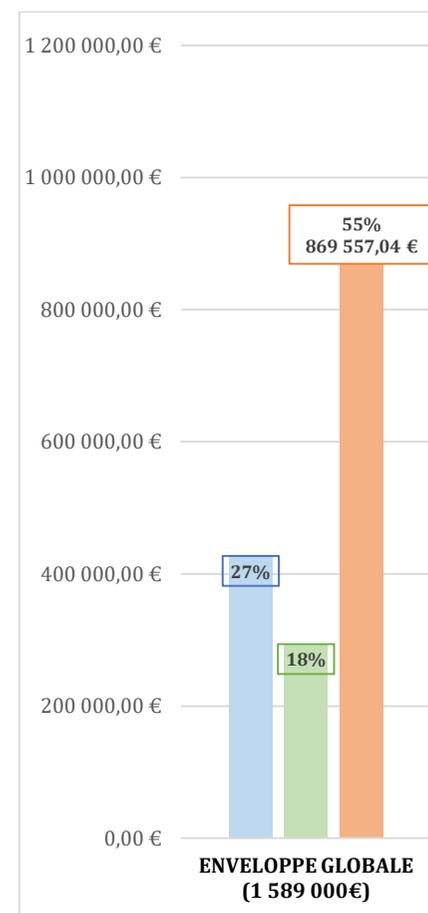
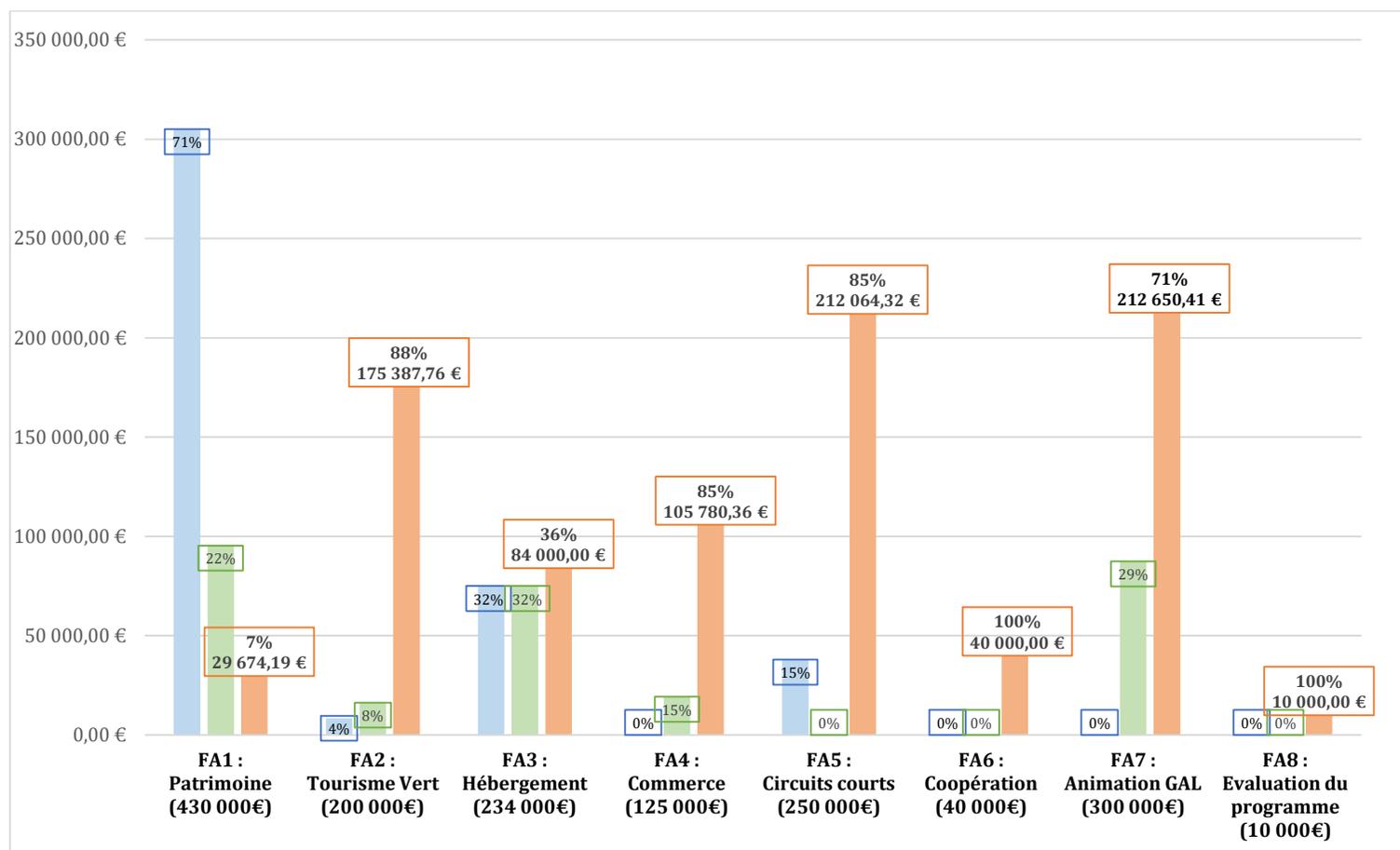
**Reste à consommer** : sous réserve de modification future des montants fléchés et programmés lors de la demande de paiement

# PROGRAMME LEADER

## *Consommation des enveloppes*

### Situation actualisée, suite au comité du 10 décembre 2019

*Tenant compte des avis favorables pour les projets en audition (y compris réduction des montants maximum selon notation)  
et de la non attribution pour le projet en programmation (soumise à une consultation écrite ultérieure)*



■ **Fléché** : avis favorable du Comité d'audition

■ **Programmé** : attribution votée par le Comité de programmation

■ **Reste à consommer** : sous réserve de modification future des montants fléchés et programmés lors de la demande de paiement